NOUVEAU
JOURNAL
HELVÉTIQUE,
OU
ANNALES LITTÉRAIRES
ET POLITIQUES
DE l'Europe, & principalement de la Suiſſe
DEDIÉ AU ROI.

OCTOBRE 1778.

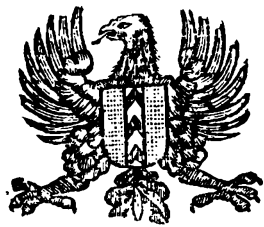

A NEUCHATEL,
De l'imprim. de la Société Typographique.

NOUVEAU JOURNAL HELVÉTIQUE.

PREMIERE PARTIE.

ANNALES LITTÉRAIRES DE LA SUISSE.

I. *Dialogue sur l'état civil des proteſtans en France*, 1778, *brochure in-12 de 200 pages.*

AVANT de rendre compte d'un des plus intéreſſans ouvrages qui aient été faits depuis un ſiecle, il eſt eſſentiel d'en rappeller ici l'occaſion. Il s'agiſſait d'un procès ſur la validité de trois obligations faites à des proteſtans domiciliés en Lorraine, dans un tems où cette province n'appartenait pas encore à la couronne de France. On alléguait contre ces proteſtans, qu'étant devenus français par un acte indépendant de leur volonté, cette circonſtance ne pouvait

leur être favorable, puiſque le crime d'un proteſtant ſorti du royaume imprimait ſur lui & ſur ſa poſtérité une tache qui ne pouvait s'effacer. En 1768, le premier juge, le prévôt de Phalzbourg, avait déclaré ces obligations nulles. Sur l'appel, le parlement de Metz les jugea valides; mais l'arrêt ayant été caſſé en 1771, & l'affaire renvoyée au parlement de Paris, elle y a été jugée de nouveau par la troiſieme chambre des enquêtes, le 2 avril dernier, ſur le rapport de M. Dionis du Séjour. L'arrêt donné tout d'une voix, eſt préciſément le même qu'au parlement de Metz.

Cette cauſe n'était pas la ſeule du même genre; les tribunaux étaient fatigués des procès ſans nombre qu'ils avaient à juger, tantôt ſur des infractions relatives à la police extérieure de l'égliſe dominante, tantôt ſur les refus des curés de baptiſer comme légitimes les enfans des proteſtans qu'on leur préſentait, tantôt enfin à raiſon des ſucceſſions entre ces mêmes proteſtans & leurs collatéraux, au préjudice des enfans; c'eſt ce qui a engagé les magiſtrats à profiter de la circonſtance dont nous venons de parler, pour s'occuper des moyens de faire ceſſer toutes ces perſécutions, & de rendre l'état civil aux proteſtans. Ils firent part de leurs vues aux autres chambres,

qui, également indignées de voir des citoyens paiſibles & utiles, traînés tous les jours devant les tribunaux, nommerent ſur-le-champ une commiſſion (ou cabinet) compoſée de douze membres pris dans chaque chambre, pour faire un examen exact des loix pénales, & leur en rendre compte.

Ces députés ſe ſont en effet aſſemblés fréquemment depuis le 2 avril. Ils ſe ſont procuré pluſieurs mémoires & diverſes obſervations frappantes ſur ces mêmes loix que feu M. le prince de Conty avait miſes ſous les yeux de Louis XV; [*] & il a réſulté de leurs délibérations un travail que M. de Bretignieres, conſeiller, & l'un des membres du cabinet, a porté le 21 août dernier à l'aſſemblée des chambres. Mais vu l'importance de l'affaire, la proximité des vacances, & le grand nombre de pro-

[*] Ces mémoires & obſervations, dont nous tâcherons de nous procurer copie pour en faire part à nos lecteurs, ſont d'un gentilhomme de la religion réformée, qui, malgré cela, a eu l'honneur d'être long-tems attaché à ce prince, en qualité de l'un de ſes gentilshommes, a été honoré de ſa confiance & même de l'attache du feu roi, & s'eſt beaucoup occupé des affaires des proteſtans dans leur rapport avec le bien général du royaume.

cès particuliers à juger, le parlement a remis à délibérer sur la motion de ce magistrat au 15 décembre prochain.

Toutes ces circonstances réunies ont donné lieu à la conversation que trois personnes très-éclairées ont eue réellement sur cet objet important, & les ont déterminées à la publier, pour dissiper les préjugés qui pourraient nuire aux vues sages du gouvernement.

Afin de ne pas séparer ce qui a rapport aux protestans de France, nous ajouterons ici que cette partie des sujets du roi partage avec toute la nation la joie qu'inspire la grossesse de la reine. On a vu trois lettres pastorales à ce sujet; l'une du sieur Martin, ministre de la Basse-Normandie; la seconde, du sieur Pierredon, ministre du Lyonnais; & la troisieme, du sieur Racine, ministre du Berry. On y exprime les vœux ardens d'un million d'enfans de la patrie, toujours méconnus par les loix; & il paraît que ces lettres ont aussi vivement affecté la cour & les habitans de la capitale, que ceux des provinces où elles ont été publiées.

L'ouvrage dont nous avons donné le titre, discute avec autant de justesse que d'impartialité une question de la plus haute importance. Nous allons en donner un extrait

détaillé, en faiſant diſparaître la forme dialogiſtique. Les interlocuteurs ſont un préſident du parlement, prévenu contre tous les changemens propoſés ; un conſeiller d'état, qui ſoutient, d'après les principes de la politique, que la réhabilitation des proteſtans dans le corps civil, loin de préjudicier aux intérêts de l'égliſe & de l'état, ne pourrait que contribuer à la gloire de l'une & au bien de l'autre ; enfin un curé, homme éclairé & charitable, qui appuie cette aſſertion, & réfute les objections contraires par des raiſonnemens de la plus grande force. Le lecteur en ſera juge.

Les défenſeurs du ſyſtème de la tolérance civile diſtinguent ſoigneuſement entre les proteſtans d'aujourd'hui & ceux d'autrefois. Qu'on ſe garde bien de dire qu'il faut juger de l'avenir par le paſſé. Tout eſt changé depuis le quinzieme ſiecle. Les eſprits & les cœurs ſemblent jetés dans de nouveaux moules. Aujourd'hui l'autorité toute entiere ſous la main du monarque, ne ſouffre aucun contrepoids qui la balance. Le roi eſt un pere de famille, qui voit d'un coup-d'œil tout ce qui ſe paſſe dans ſon vaſte ménage ; il en connaît le fort & le faible ; attentif ſur tous ſes enfans, il peut réprimer en un inſtant la licence des uns, ſubvenir aux beſoins des autres, & donner

à chacun les impulſions que demande le bien général. Bien plus, l'Europe eſt comme un immenſe labyrinthe, dont les regards du prince pénetrent tous les détours. Il n'en était pas ainſi au ſeizieme ſiecle. Quelle idée doit-on ſe faire des proteſtans de nos jours? Eſt-ce celle d'un peuple remuant, audacieux dans ſes projets, inſidieux dans ſes manœuvres, intrigant par intérêt, fanatique par conſcience, excité par des chefs ambitieux, ſecondé par des puiſſances étrangeres, redoutable par des armemens faciles à former? Si quelqu'un penſait ainſi, le ſpectacle de l'Europe ſuffirait pour le déſabuſer; tout nous atteſte que l'amour du repos, le goût du commerce, des idées de fortune, des ſoins de famille, ſont l'unique mobile d'un peuple tout abſorbé par des détails qui ne demandent que paix & tranquillité. Un million de proteſtans, incorporés dans l'état, ſeraient ce qu'eſt dans le corps humain une liqueur douce & ſpiritueuſe, qui, circulant dans les différens canaux, ne ferait que fortifier les membres & faciliter leurs fonctions.

Il eſt vrai, pourra-t-on dire, que l'état des choſes & la diſpoſition des eſprits, ſont tout-à-fait différens. *Mais ne peut-il pas ſe faire que dans la ſuite il s'éleve un eſprit*

brouillon & entreprenant, qui pourrait occaſionner une fermentation funeſte?

La réponſe à cette objection n'eſt pas difficile. Convient-il en politique de ſe laiſſer effrayer par des poſſibilités dénuées de toute vraiſemblance? Suppoſé que quelques eſprits audacieux oſaſſent enfanter des projets de révolte ſous le maſque de la religion, trouveraient-ils quelqu'appui parmi les proteſtans? Et s'ils en trouvaient, où ſeraient leurs forces, leurs magaſins, leurs arſenaux, leurs finances, leur marine, leurs ſoldats, leurs généraux? Ces bonnes gens ne demandent qu'à ſe marier ſelon leur rit; & l'on prétendrait voir dans leur nœud conjugal, des chaînes qu'ils vont forger pour toute la nation, tandis que l'intérêt, l'honneur & la religion les lient inviolablement à la patrie!

Je dis d'abord *l'intérêt*: un établiſſement à former, un commerce à étendre, une famille à ſoutenir, une fortune à ménager; des intérêts ſi puiſſans ne ſauraient manquer de force pour porter les proteſtans à la paix; leur conduite montre qu'ils la cherchent & la cultivent. Le curé leur rend ce témoignage avantageux, que ſur trois mille peut-être, qu'il en a dans ſa paroiſſe, s'il s'éleve quelque querelle, il n'entend jamais dire que les proteſtans s'en ſoient

mêlés. S'il s'agit, dans quelques calamités, de fournir aux beſoins des pauvres, ſouvent ils les préviennent par des aumônes abondantes.

Pour *l'honneur*, peut-on croire que ce mobile des grandes ames ſoit ſans activité ſur celles des religionnaires? Leurs aïeux ſont-ils peints dans l'hiſtoire ſous des traits qui les déshonorent? Leurs militaires n'ont-ils pas montré dans les grandes occaſions qu'ils étaient capables d'héroïſme? Leurs écrivains ne ſe ſont-ils pas diſtingués par la force des penſées & par l'élévation des ſentimens? Leurs grandes maiſons de commerce ne méritent-elles pas aux yeux de l'Europe la réputation de fidélité, de droiture, d'intégrité, dont elles jouiſſent? Pourquoi donc croire que le ſang de leurs ancêtres, avili dès la quatrieme génération, ne produit aujourd'hui que des ames faibles, lâches, inſenſibles à la voix de l'honneur?

Ce guide ſerait-il pour eux un guide trompeur? *Tandis qu'il conduit le catholique au devoir par la main de la religion, pouſſera-t-il les proteſtans au déſordre par un eſprit d'indépendance?*

Il y a long-tems qu'on leur a reproché une diſpoſition ſecrete à l'indépendance; mais il faut avouer que ce reproche eſt très-peu fondé. Les proteſtans ſont chré-

tiens. Sur tous les points de conduite, ils ne different pas du plus zélé catholique. Sur le devoir d'être soumis aux puissances, ils suivent les mêmes principes. Jamais le régicide ne trouva chez eux des apologistes, ni le ton de révolte des approbateurs. Leurs écrivains les plus célebres ont tous établi dans leurs ouvrages les principes les plus favorables à la subordination. En un mot, le système religieux, dont ils font profession, n'est point en contradiction avec le catholicisme, sur les devoirs regardés de part & d'autres comme indispensables. Arnaud & Bossuet ne balancent pas à reprocher au protestantisme, des principes inconciliables avec la soumission due aux puissances; mais leurs preuves sont bien loin d'être décisives; le petit nombre de faits qu'ils citent, sont des actes particuliers; & l'expérience de toutes les nations protestantes les réfute complétement. Il faut avouer que les protestans de France se sont trouvés dans des conjonctures cruelles, où le dépit, la fureur, le désespoir, les menaces qui retentissaient à leurs oreilles des préparatifs effrayans contr'eux, leur ont fait mettre en délibération s'il n'était pas permis de repousser la force par la force, & de se garantir, à main armée, de la ruine dont on les menaçait; mais

ces délires locaux, & non autorisés par les réformés, peuvent-ils prévaloir sur les décisions de leurs synodes, sur les écrits de leurs chefs, qui démontrent la nécessité de la subordination, sur les lettres de leurs ministres pour les exhorter à la patience dans le tems de la plus grande oppression, pour protester hautement que c'est un devoir pour eux de mourir plutôt que de prendre les armes, sur leur zele & leur véhémence contre les maximes des jésuites, si préjudiciables à l'autorité, à la vie, à l'indépendance des rois. Mettons à l'écart les protestans du seizieme siecle; ce sont ceux d'aujourd'hui qu'il s'agit d'apprécier. Est-il juste d'attribuer les écarts de quelques déclamateurs isolés, démentis, mépriſés, aux protestans actuels, dans qui l'esprit de rebellion & d'indépendance ne perce par aucun endroit?

On objectera peut-être les assemblées du désert, qui se font en contravention des loix. C'est un fait dont on ne peut disconvenir; mais il n'est pas moins inconteſtable que ces gens ne s'attroupent point pour cabaler. Persuadés que c'est un devoir pour les chrétiens de se réunir pour prier Dieu, & que des loix prohibitives sur cet objet ne peuvent être obligatoires, ils s'assemblent pour chanter des pseaumes, entendre

un ſermon, & s'édifier mutuellement. Ils ſe marient en ſecret, ils baptiſent leurs enfans dans les bois; mais leurs principes leur en font un devoir; & c'eſt le vice de la loi d'être venu avant leur converſion.

On inſiſtera peut-être. *Eſt-on excuſable*, dira-t-on, *en ſuivant une conſcience erronée?* Si elle eſt telle, s'ils ſe damnent en écoutant ſa voix, leur perte ne vient pas de leur docilité à lui obéir; mais du malheur de ne l'avoir pas éclairée, ou du crime d'en avoir négligé les occaſions. Comparez ceux qui, par reſpect pour cette voix intérieure, vont ſe marier au déſert, avec ceux qui viennent, au mépris de cette voix, ſe marier dans les égliſes catholiques. Les premiers à plaindre, coupables même de n'être pas inſtruits, ont du moins de la droiture & de la bonne foi; les autres, à ce déplorable aveuglement, joignent la fourberie & l'impoſture. Cependant la loi en France n'offre aux uns qu'amendes, galeres ou priſon; tandis qu'elle procure aux autres tous les avantages de l'hymen & tous les privileges des citoyens. C'eſt donc à tort que l'on conclurait de leurs aſſemblées illégales, que l'eſprit de révolte les y conduit. Voit-on qu'ils ſe faſſent un jeu d'éluder ou d'enfreindre les autres loix du royaume? Ne ſont-ils pas exacts à payer

à Céſar ce qui lui eſt dû? Leur reproche-t-on des fraudes dans le commerce, des infidélités dans les paiemens, des intrigues avec l'étranger, des murmures contre le gouvernement? Manquent-ils de reſpect pour les magiſtrats, d'égards pour le clergé, de décence à l'égard de la religion dominante? Ne ſont-ils pas même attentifs à recommander à leurs ouvriers, à leurs domeſtiques, d'aller à la meſſe, au prône, & d'obſerver les devoirs de leur culte?

On pouſſe plus loin les craintes. *Savez-vous*, dit-on, *pourquoi les proteſtans ſont ſi doux, ſi décens, ſi traitables, ſi vigilans ſur eux-mêmes, c'eſt qu'ils ſont dans l'oppreſſion. Tirez-les de cet état humiliant pour les porter dans la claſſe des citoyens; ſavez-vous ce qui arrivera? La déclaration donnée en leur faveur, occaſionnera dans tous les eſprits une fermentation extraordinaire; l'airain du ſanctuaire ſonnera l'alarme. On verra les brochures ſe multiplier, toutes les conſciences prendront feu; chacun ſe flattant d'avoir dans ſon parti la véritable lumiere, ſera jaloux d'en vanter l'éclat, & hardi pour damner quiconque en ſuit une autre.*

Cette objection n'eſt pas ſans replique. Quelle relation y a-t-il entre les dogmes controverſés & une déclaration qui régle-

rait des droits purement civils? Des mariages très-réels ceſſent de paſſer pour un concubinage honteux, les ſucceſſions paſſent aux légitimes héritiers; y a-t-il là de quoi donner lieu aux proteſtans d'entamer l'apologie de leurs dogmes, ou aux catholiques de défendre les leurs? D'ailleurs, on connaîtrait mal les religionnaires de nos jours, ſi on leur ſuppoſait le moindre empreſſement pour faire des proſélytes. De bons négocians, dont pluſieurs ſont peu attachés à leur croyance, ne s'aviſeront jamais de dogmatiſer, au riſque de perdre ce qu'ils ont de plus cher. Ce principe qui excite le zele convertiſſeur, eſt particulier à l'égliſe romaine. La tolérance que les proteſtans deſirent, ils l'accordent aux autres ſans peine. Leur parti en France n'eſt pas aujourd'hui fécond en écrivains redoutables. La plupart, artiſtes, banquiers, commerçans, ſont plus jaloux de tenir leurs affaires en regle, que de compoſer des livres. Ce n'eſt pas que ces meſſieurs manquent d'eſprit, de talens, de connaiſſances; mais le genre polémique ſuppoſe des études approfondies, qui exigent plus de loiſir qu'il n'en reſte à un négociant qui veut prendre ſoin de ſes affaires & donner quelque portion de ſon tems à la ſociété. Suppoſé même qu'il ſe trouve parmi leurs théolo-

giens quelqu'un qui ait l'imprudence de renouveller d'anciennes controverſes, il y a parmi le clergé de France aſſez de gens ſavans, qui ne craindront pas de ſe meſurer avec eux. Et qu'on ne penſe pas qu'il en réſulte, comme autrefois, tous les excès de la haine religieuſe & du fanatiſme. On n'eſt guere curieux aujourd'hui de ces ouvrages chargés d'érudition; les chefs-d'œuvres d'une dialectique profonde ne ſont plus de miſe. Si l'on redoute les brochures clandeſtines, les ſatyres piquantes qui peuvent éclorre à l'occaſion de ce changement, le citoyen, ami de la paix, a dequoi ſe raſſurer dans l'attention du miniſtere & dans la vigilance des parlemens. D'ailleurs, ſur quel fondement imaginer que parce que les proteſtans ſeraient réhabilités dans quelques droits civils, la manie leur viendrait auſſi-tôt de réveiller les querelles théologiques? N'eſt-il pas abſurde de penſer que, traités avec plus de ménagement comme citoyens, ils voudraient troubler l'état comme controverſiſtes?

On forme contre les proteſtans des objections d'un autre genre. *Comment incorporer dans l'état*, dit le préſident, *des hommes que tout l'état ſemble repouſſer avec indignation? Le corps de la nobleſſe ſouffrirait-il que dans les camps, ſur les tribunaux*,

naux, des hérétiques priſſent place à ſes côtés?

Mais il n'eſt point queſtion d'ouvrir l'entrée des charges & des grands emplois aux religionnaires. On n'a jamais penſé à les décorer du mortier, ni du bâton de maréchal. Cependant, à l'égard du ſervice militaire, ou du maniement des finances, il ſerait facile de démontrer l'inutilité des diſtinctions. La France s'eſt-elle mal trouvée d'avoir eu un Sully pour l'adminiſtration des finances, un Turenne à la tête des armées? Mais ce n'eſt pas ce dont il s'agit: qu'on ferme la carriere des honneurs aux religionnaires; qu'ils ſoient bornés aux privileges de la ſimple bourgeoiſie; qu'ils puiſſent ſe marier validement, avoir des héritiers dans leurs enfans; & que, ſans rendre la juſtice aux autres, du moins ils l'obtiennent pour eux. Peut-on ſuppoſer qu'une déclaration favorable ſur des points que le droit autoriſe, effaroucherait une nation qui, dans ſes mœurs, ſa politeſſe, ſes vertus ſociales, préſente à toute l'Europe le tableau le plus flatteur pour l'humanité?

On dira peut-être que ce *qui eſt le plus à craindre, c'eſt l'oppoſition du clergé.* Mais cette affaire ne regarde pas le clergé. Il eſt vrai que l'héréſie attaque l'égliſe; mais l'hérétique appartient à l'état: qu'on faſſe va-

loir le concert unanime des paſteurs ſur un point de doctrine; mais l'exiſtence légale d'un hérétique ne fut jamais l'objet d'un jugement doctrinal. Où ſont les conciles qui décident que les luthériens & les calviniſtes ne peuvent être admis ſans prévarication dans un royaume catholique? Si dans une aſſemblée d'évêques, l'un d'entr'eux s'aviſait de mettre en doute ſi le prince a le droit de procurer un état civil aux proteſtans, quel cri s'éleverait de toutes parts contre une aſſertion ſi manifeſtement injurieuſe à l'autorité royale! Et qu'on ne diſe pas que la réhabilitation des proteſtans dans les droits civils, exciterait parmi le clergé une réclamation univerſelle. On peut aſſurer de pluſieurs évêques qu'ils deſirent que le miniſtere ſe décide ſur la deſtinée d'un peuple nombreux, dont on ne peut ſe diſſimuler l'état violent. Si c'était là un moyen d'opérer leur converſion, ce ſerait ſageſſe & charité de le perpétuer; mais on ne fait que des hypocrites. Que riſquerait-on en abrogeant des loix qui ne peuvent être violées ſans faire des criminels, ni exécutées ſans faire des malheureux?

(La ſuite au Journal prochain.)

II. *Recherches hiſtoriques & géographiques ſur le nouveau monde, par Jean-Benoît Scherer, penſionnaire du roi, vol. in-8. de 352 pages, &c. à Paris, chez Brunet, 1778; avec cette épigraphe :*

. . . . . *Venient annis*
Sæcula ſeris, quibus oceanus
Vincula rerum laxat, & ingens
Pateat tellus, Typhiſque novos
Detegat orbes, nec ſit terris ultima Thule.

SENECA in Medea.

DEPUIS la découverte du nouveau monde, deux queſtions ont paru aſſez importantes pour que les ſavans aient cru devoir en faire l'objet de leurs recherches. Les anciens ont-ils connu cette partie de notre globe, & quelle eſt l'origine des peuples qui l'habitent? Le défaut de lumieres néceſſaires pour les réſoudre d'une maniere ſatisfaiſante, a donné lieu à des conjectures ſur la vraiſemblance deſquelles on a été partagé.

On a vu dans les extraits que nous avons donnés de l'hiſtoire de l'Amérique par Robertſon, quelle eſt l'opinion de ce judicieux écrivain ſur l'une & ſur l'autre de ces queſtions. L'auteur, dont

nous annonçons l'ouvrage, penſe à pluſieurs égards d'une maniere différente, principalement quant à l'origine des Américains. Après avoir établi qu'il n'eſt nullemenet probable qu'ils ſoient autochtones, c'eſt-à-dire, originaires, ou de tout tems en poſſeſſion du pays qu'ils habitent, encore moins qu'ils aient fait paſſer des colonies dans l'ancien monde, il en conclut qu'ils ne peuvent être eux-mêmes que des émigrations de celui-ci. Mais de quels peuples en particulier deſcendent-ils? L'auteur, pour ſe diriger ſûrement dans une diſcuſſion de ce genre, s'eſt attaché à examiner les rapports que peuvent avoir entr'elles les langues & les coutumes des habitans de notre continent, & celles des habitans du nouveau. Il prouve à ce double égard la conformité des Péruviens avec les Chinois, des Américains orientaux avec des Africains occidentaux; à quoi ajoutant ce que l'on peut connaître du commerce qui s'exerçait dans l'antiquité la plus reculée, & ce que les nouvelles découvertes des Ruſſes nous ont appris à cet égard, il ſe croit fondé à conclure que l'Amérique a été peuplée, non par les ſeules nations placées au nord-eſt de l'Aſie, mais par toutes celles de l'Aſie & de l'Afrique, qui ſont limitrophes de l'Océan, dans les diverſes latitudes, & vu

leur plus grande proximité reſpective. Ainſi, par exemple, & en ſe fondant ſur l'analogie obſervée quant aux uſages & à la langue, les Negres & les Hottentots auront fourni des habitans au Bréſil, malgré l'Océan Atlantique qui les ſépare d'autant plus que, comme l'on ſait, il y regne un vent d'eſt continuel.

Nous n'entrerons pas dans le détail des preuves que l'auteur raſſemble pour appuyer ſon ſentiment, & qui annoncent de ſa part une vaſte érudition ſur cette matiere, & un très-grand travail. De telles diſcutions, quoique curieuſes par le grand nombre de faits qu'elles renferment, ne ſont pas ſuſceptibles d'extraits. Mais nous nous attacherons à ce que l'on trouve d'intéreſſant & de nouveau dans cet ouvrage, relativement aux entrepriſes & aux découvertes des Ruſſes depuis leur établiſſement dans le Kamtſchatka. On ſait que le czar Pierre I, étant en Hollande, propoſa à ce peuple commerçant de lui fournir quelques navigateurs expérimentés pour découvrir à ſes frais un paſſage aux Indes par la mer Glaciale, promettant de partager avec les Hollandais les bénéfices de cette découverte; mais ils rejeterent cette offre dans la crainte qu'en cas de ſuccès, ce prince ne s'en appropriât tout le profit. Quelques années

après, l'académie des ſciences de Paris invita le czar à faire quelques recherches pour découvrir quel intervalle ſéparait le nord-eſt de l'Aſie du continent de l'Amérique; & ce prince, de retour dans ſes états, ne négligea point un objet ſi important.

Quelques relations des premieres expéditions faites ſous ſon regne & ſous celui des impératrices qui ont ſucceſſivement occupé le trône, furent rendues publiques; telle fut celle du premier voyage fait par le capitaine Béring. Mais il n'en a pas été de même d'un ſecond qui eut plus de ſuccès, & dont on trouve ici quelques détails. Il paſſe pour certain que l'un des deux vaiſſeaux commandés par ce capitaine, découvrit le continent de l'Amérique, qu'il y aborda, & qu'il vit dans ſa route un très-grand nombre d'isles, auxquelles on a donné depuis lors le nom d'Archipel du nord. Dès l'époque de ce voyage, pluſieurs particuliers, & principalement une compagnie de marchands Coſaques, ont entrepris de paſſer du Kamtſchatka en Amérique, dans la vue d'y faire un commerce lucratif en pelleteries. L'embarquement de ces derniers ſe fit en 1766. Après avoir vu pluſieurs isles, ils parvinrent à la terre ferme de l'Amérique; ils y trafiquerent, & leur voyage ne fut pas infructueux. Ce ſont eux qui rapporte-

rent cette peau de renard noir, dont l'impératrice a fait préſent depuis peu au prince Henri de Pruſſe, & qui, à cauſe de ſa bonté, paſſe pour être d'un prix ineſtimable. Cette ſouveraine, pour encourager ces négocians à s'occuper du commerce en Amérique, les a gratifiés d'une médaille d'or, qu'ils portent attachée à un ruban bleu. La derniere expédition ordonnée par le gouvernement, a eu lieu en 1764, ſous la conduite de cinq officiers expérimentés. Son but particulier était de découvrir le paſſage ſi long-tems cherché par le nord-eſt de l'Aſie, & en doublant le cap Tſchuſche. Ils s'embarquerent donc à Archangel, & y revinrent heureuſement. Les détails de leur voyage ſont encore un myſtere; mais comme ils ont obtenu à leur retour les récompenſes diſtinguées que la cour avait attachées à leurs ſuccès, on ne peut douter qu'ils n'aient réuſſi dans cette importante entrepriſe. Le réſultat de ces diverſes expéditions ayant fait connaître les avantages que pourrait procurer le commerce de pelleterie dans ces contrées, le gouvernement a engagé quatorze mille Coſaques de l'Ukraine à aller s'établir au Kamtſchatka; & une ordonnance du 26 décembre 1775, a fondé une école de navigation dans la ville de Jakusk ſituée dans cette preſqu'isle. Les jeunes gens qu'on

y éleve, apprennent, outre l'art de la navigation & pluſieurs langues européennes, tout ce qui peut être relatif au commerce avec le Japon & le nord de l'Amérique, & faciliter de nouvelles découvertes.

Notre auteur a tiré avantage, pour la matiere qu'il traite, de pluſieurs obſervations contenues dans le journal de M. Steller, membre de l'académie des ſciences de Pétersbourg, & qui accompagnait le capitaine Béring dans ſon ſecond voyage. Il réſulte de ces obſervations, que l'on ne trouve plus en aucun endroit connu, l'Amérique jointe à l'Aſie; mais qu'à en juger par des indices qui ſubſiſtent encore, ces deux parties du monde ont été unies autrefois, & qu'elles ont été ſéparées par des tremblemens de terre qu'excitent les volcans dans ces contrées, où c'eſt une erreur de croire qu'il ne ſe trouve point de mines, puiſqu'au contraire il y en a pluſieurs de cuivre & d'autres métaux; qu'enfin le trajet depuis le cap Tſchutſche juſqu'au continent de l'Amérique, n'eſt actuellement que de ſept à huit lieues; ce qui, joint à un grand nombre de preuves tirées de la vraiſemblance frappante obſervée entre les mœurs, les uſages, la religion des Tartares d'une part, des Hurons & des Eſquimaux de l'autre, ne permet pas de dou-

ter que cette portion du nouveau monde n'ait été peuplée par le nord de l'Aſie, d'autant plus que l'hiſtoire des Monglos parle d'une tribu de ces peuples qui, fuyant la tyrannie d'un prince cruel, diſparut entiérement dans le treizieme ſiecle, & alla ſans doute chercher un aſyle en Amérique.

L'auteur, après avoir ainſi diſcuté la queſtion concernant l'origine des Américains ſeptentrionaux, deſtine les chapitres ſuivans à diſſerter ſur la couleur des différentes eſpeces d'hommes qui habitent les diverſes parties du globe, & à rechercher l'origine des eſpeces d'animaux particuliers au nouveau monde. Il s'attache enſuite à réfuter l'auteur des *Recherches philoſophiques ſur les Américains*, *les Egyptiens & les Chinois*, qui, ſuivant lui, n'a pas puiſé dans les meilleures ſources. Après quoi, & pour ne rien omettre de ce qui peut répandre quelque lumiere ſur le ſujet qu'il a entrepris de traiter, il donne un extrait des dialogues de Platon, intitulés *Timée* & *Critias*, touchant l'iſle Atlantide, un eſſai ſur les rapports des mots entre les langues du nouveau monde & celles de l'ancien, par l'auteur du *Monde primitif*, & enfin une carte curieuſe, qui contient la route de Jakusk, au port d'Ochosk, avec des remarques ſur la véritable longitude du Kamtſchatka, &c.

III. *Hiſtoire univerſelle des découvertes faites par divers ſavans voyageurs dans pluſieurs contrées de la Ruſſie & de la Perſe, relativement à l'hiſtoire civile & naturelle, à l'économie rurale, au commerce, &c. avec figures. En Suiſſe, chez les libraires aſſociés*, 1778.

PROSPECTUS. Les pays immenſes de la Ruſſie & les tréſors ſans nombre qu'ils renferment, étant demeurés preſqu'entiérement inconnus & ignorés juſqu'à ces derniers tems, leur auguſte ſouveraine chargea ſon académie impériale des ſciences établie à Pétersbourg, d'envoyer, dans les différentes régions de ce vaſte empire, de petites ſociétés d'hommes inſtruits, auxquelles elle fit fournir, avec cette munificence qui la caractériſe, toutes les avances & tous les ſecours deſirables. La plupart de ces illuſtres voyageurs ont déjà communiqué ſucceſſivement à l'univers les relations les plus intéreſſantes de leurs longs travaux, & de leurs découvertes importantes.

C'eſt ainſi que le public a acquis les ouvrages de MM. Pallas, Gmelin, Lépéchin, Rytskow & Georgi, & que bientôt il jouira des précieux travaux de M. Guldenſtedt. L'hiſtoire naturelle n'avait jamais recueilli

à la fois un tel accroiſſement de richeſſes, fruits ineſtimables du labeur de ces hommes vraiment utiles, qui ſeront un monument éternel de leur infatigable activité.

On voit à la faveur de leurs découvertes les trois regnes de la nature étendre ſi conſidérablement leurs limites, les mines remarquables répandues en différentes contrées de la Ruſſie décrites d'une maniere ſi lumineuſe, la théorie de la ſtructure intérieure de la terre ſe perfectionner par des obſervations ſi abſolument neuves, & tant de deſcriptions auſſi importantes que variées concernant l'agriculture, les mœurs & l'hiſtoire des peuples, s'offrir à la curioſité, qu'on doit deſirer aux plus juſtes titres de pouvoir puiſer dans ce tréſor de connaiſſances.

Mais comme ces différens ouvrages forment un nombre aſſez conſidérable de volumes in-4. dont le prix eſt encore augmenté par l'éloignement du lieu de l'impreſſion, que d'ailleurs les deſcriptions les plus importantes y ſont fort éparſes, & qu'enfin ils ne peuvent ſervir qu'à ceux qui ſavent la langue allemande, dans laquelle ils ſont écrits, pluſieurs perſonnes nous ont témoigné depuis long-tems le deſir le plus marqué d'en poſſéder en français un extrait qui n'en préſentât que l'eſſentiel, &

dont l'acquiſition fut moins diſpendieuſe. Toujours empreſſés à prévenir les goûts du public, nous nous ſommes déterminés, en conſéquence, à lui offrir l'ouvrage dont voici la diſtribution.

I. L'introduction offrira d'abord l'hiſtoire abrégée de tous les voyages ſuſmentionnés, ce qui mettra le lecteur à portée de ſe former une idée diſtincte de la nature des entrepriſes de chacun de ſes ſavans & du cours de leurs voyages.

II. L'ouvrage ſera partagé en différentes ſections, & nous en tirerons ſoigneuſement de nos auteurs ce qu'ils ont rapporté de relatif à la matiere de chacune, afin que le lecteur puiſſe réunir ſous un ſeul point de vue ce que ces voyageurs ont raconté de tel pays, telle ville, ou tel objet intéreſſant; & comme il eſt important de ſavoir à qui l'on doit telle relation, obſervation ou découverte, ce point ne ſera pas négligé, & nous aurons ſoin de tenir à chacun de nos auteurs un compte exact de ce qui lui appartient.

Une ſection, par exemple, donnera le voyage de Pétersbourg à Aſoph, en paſſant par Moſcou; une autre, celui de Pétersbourg a Aſtracan, en ſuivant le cours du Wolga; telle autre contiendra la deſcription des environs de Catharinenbourg, Uſe

& Orembourg ; une autre, le voyage vers le lac Baikal, enſuite l'hiſtoire de la mer Caſpienne ; puis une relation de la Perſe, &c.

III. Nous nous permettrons quelquefois d'éclaircir certains paſſages par des notes inſtructives, de comparer certaines contrées avec d'autres que nous aurons à décrire, ſur-tout de faire un uſage utile des obſervations de Born & d'autres minéralogiſtes ſur ces mêmes pays. Nous ne laiſſerons enfin rien échapper de ce qui ajouterait quelque choſe, ſoit à l'utilité, ſoit à l'agrément.

IV. Nous ſupprimons toute particularité, telle que des deſcriptions de villages peu remarquables ou de productions communes. Ce que nous conſerverons ſera donné tantôt dans les propres termes de l'auteur, tantôt par de ſimples analyſes, où nous apporterons tout le choix & toute la fidélité deſirables.

V. Il en ſera de même à l'égard des planches ; nous choiſirons celles qui ſont vraiment inſtructives, pour ne pas renchérir l'ouvrage mal-à-propos. Les cartes géographiques, le coſtume, les uſages des peuples, les plantes remarquables, &c. toutes ces choſes ſeront gravées avec autant de fidélité que d'élégance, en prenant pour regle de ne choiſir dans les planches origina-

les, que celles qui joindront au piquant de la nouveauté quelqu'autre mérite réel.

VI. Nous ne pouvons point déterminer au juſte encore combien l'ouvrage renfermera de volumes; mais nous les réduirons au plus petit nombre poſſible: ils ſeront imprimés ſur beau papier, en caracteres S. Auguſtin neufs, de format in-quarto en petit nombre, & en grand in-octavo. Le premier eſt actuellement ſous preſſe, & chaque volume ſera muni des tables néceſſaires. Un volume in-quarto contiendra deux tomes de l'autre format.

Nous nous flattons de procurer au public par ce moyen une deſcription complete de ces vaſtes contrées, preſqu'inconnues juſqu'à nos jours dans pluſieurs pays de l'Europe, & ſur-tout en France, où il n'a encore paru que très-peu d'ouvrages ſur ces objets. Le naturaliſte y trouvera mille choſes qui étendront ſinguliérement ſes connaiſſances; nous y préſenterons de nouvelles vues à l'agriculteur, & nous lui indiquerons des procédés économiques très-importans. Enfin cette deſcription pourra fournir à une autre claſſe de lecteurs une ſource très-variée de récréations dans l'hiſtoire de tant de différens peuples, dans les détails de leurs manieres de penſer, d'agir, de ſe vêtir, dans tout ce qui a trait à leurs cultes re-

ligieux & aux révolutions qu'ils ont éprouvées dans leur conſtitution politique; de ſorte que nous avons tout lieu d'eſpérer que notre entrepriſe pourra mériter l'approbation du plus grand nombre.

Un homme de lettres, déjà connu par pluſieurs traductions qui ont été très-bien accueillies, & qui, depuis bien des années, fait de l'étude de la nature, & de toutes les parties de nos connaiſſances qui s'y rapportent, ſon occupation favorite, s'eſt chargé de la rédaction de cet ouvrage, & n'épargnera ni ſoins ni activité pour ſon exécution.

IV. *Proſpectus d'une gazette intitulée*, Extrait des papiers publics de l'Europe. *Chez la ſociété typographique de Geneve.*

Si l'hiſtoire qui remet ſous nos yeux les ſiecles paſſés, nous intéreſſe encore, eſt-il étonnant que les gazettes ſubjuguent les lecteurs de toutes les claſſes, en les faiſant participer aux événemens préſens? Et dans la criſe actuelle de l'Europe, n'aurait-on pas droit d'eſpérer quelqu'accueil du public, ſi on parvenait à économiſer le tems & la patience des lecteurs occupés, en leur offrant dans un réſumé de huit pages in-4. tous les faits vraiment intéreſſans qu'ils ſont

réduits à chercher au travers des assommantes répétitions de vingt gazettes?

Voilà le plan que se proposent les éditeurs de cette nouvelle feuille, pour laquelle ils mettront à contribution les nouvellistes de tous les pays & de toutes les langues; & si une partie d'entr'eux ne présentent qu'un pillage plus ou moins déguisé des principales gazettes, celle-ci aura par-dessus toutes les autres la modestie de l'aveu, l'abondance des matériaux, la promptitude de l'exécution, la liberté des éditeurs, & leur position.

Nous moissonnerons dans le vaste champ des nouvelles. Toutes les feuilles enrichiront la nôtre; & resserrant les faits sans les étrangler, nous tâcherons de marcher toujours sur la ligne qui sépare l'utile de ce qui ne l'est pas. Ecarter la satyre, réduire l'exagéré, présenter les plaidoyers des deux parties, & faire jaillir l'étincelle de la vérité, en opposant les narrateurs entr'eux: voilà notre logique.

Tels sont les avantages qui découlent de notre plan, & sur-tout de notre heureuse situation qui nous met à l'abri de tout soupçon de partialité dans des causes où nous sommes étrangers. En effet, placée au centre des puissances belligérantes, Geneve semble destinée à annoncer aux unes & aux autres

autres les ſuccès ou les revers de celles dont elle les ſépare ; & notre poſition nous rend pour ainſi dire les diſtributeurs nés des nouvelles.

Rédacteurs modeſtes, concis & déſintéreſſés, nous ne nous piquerons point de réflexions profondes ſur le préſent, de vues perçantes ſur l'avenir, & de tout le charlataniſme dont nos aſtrologues politiques embarraſſés de remplir leurs feuilles, ne manquent jamais d'endormir le lecteur bénévole. Nous offrirons le tableau des prétentions & des allégués réciproques, ſans vouloir tenir la balance dans ces étranges & terribles procès.

Après avoir mis notre impartialité au-deſſus de toute défiance, il nous reſte à raſſurer encore la partie du public qui pourrait craindre de ne trouver ici que des nouvelles ſurannées, & déjà indifférentes. Nous n'attendrons point ſans doute à devenir l'écho de la plupart des papiers français ; & ayant aſſocié à notre entrepriſe des membres verſés dans pluſieurs langues, nous pourrons faire traduire dans quelques heures les traits les plus ſaillans des papiers anglais, américains, allemands, &c. &c. Nous les préſenterons preſque toujours au public avant les traductions ordinaires ; parce que, déterminés à ne rien épargner pour la célérité

des envois, pour la multitude des matériaux, & pour la promptitude des traductions & de l'exécution typographique, nous ferons les plus grands efforts pour aſſurer à cette entrepriſe demandée depuis ſi long-tems, un ſuccès dont tant de perſonnes oſent nous flatter, ſur-tout dans un moment où la ſcene devient auſſi frappante & les ſpectateurs ſi attentifs à un incendie dont il n'eſt déjà plus poſſible de déterminer où s'arrêteront les ravages : car tout ce que le préſent nous offre en ſpectacle, & l'avenir en perſpective, eſt également propre à affliger l'ami de l'humanité, & à faire fermenter les cerveaux ſpéculatifs.

Cette gazette, compoſée d'une feuille in-quarto, ſoit huit pages, même papier, caracteres & format que ceux du proſpectus, paraîtra deux fois par ſemaine. On commencera au premier janvier 1779. On ſouſcrit chez la ſociété typographique de Geneve, à la Taconnerie, & au bureau de la ſociété typographique de Neuchatel, pour le prix de 24 livres, argent de France.

V. *Elémens d'hiſtoire générale, ancienne & moderne, par M. l'abbé Millot, des académies de Lyon & de Nancy. Edition augmentée, 9 vol. in-12. En Suiſſe, chez les libraires aſſociés*, 1778.

CETTE édition d'un livre connu & utile

à tous les inſtituteurs, eſt faite ſur celle qui parut à Neuchatel, il y a deux à trois ans, in-8°. Elle eſt augmentée de quelques notes ſur l'hiſtoire moderne & le droit public. On y trouve un chapitre entier ſur l'origine de la confédération helvétique, dont l'auteur n'avait fait aucune mention.

VI. *Denkrede auf weiland ſeine Hochwohlgebohrne Gnaden Herrn H. Conrad Heiddegger, burgermeiſter der republick Zürich, &c.* C'eſt-à-dire, *Eloge de feu S. E. M. H. Conrad Heidegger, bourguemaître de la république de Zurich, prononcé dans la ſéance publique de la ſociété de phyſique, du* 18 *mai* 1778, *par M. H. C. Hirzel, premier médecin de la ville, ſénateur de la république, brochure de* 156 *pag. in-*16. *Zurich, chez Orell, Geſſner, Fueſslin, &c.*

NOUS nous ſommes empreſſés de rendre nos triſtes hommages au reſpectable magiſtrat dont on fait l'éloge dans cette brochure. On y trouve de nouvelles preuves des lumieres, du patriotiſme, & des rares talens de l'illuſtre défunt, qui ſont reconnus dans ſa patrie, comme dans toute la Suiſſe & chez l'étranger. On annonce une traduction françaiſe de cette piece, dont l'auteur eſt connu par pluſieurs autres ouvrages qui lui ont mérité une réputation diſtinguée.

SECONDE PARTIE.

NOUVELLES LITTÉRAIRES

DE L'EUROPE.

I. *De vi fœderum inter gentes, ſpeciatim de obligatione ſucceſſoris in fœdere anteceſſoris, &c.* C'eſt-à-dire, *De la force des alliances entre les nations, & particuliérement de l'obligation qu'impoſe au ſucceſſeur un traité fait par ſon prédéceſſeur, &c. diſſertation. Par M. P. J. Neyron, de Berlin. A Gœttingen*, 1778, *in*-8, 92 *p.*

CETTE diſſertation a fixé l'attention des juriſconſultes, celle des publiciſtes, & elle a valu à l'auteur une chaire de droit public, vacante à Halle. Auſſi l'auteur l'a-t-il dédiée à un ſeigneur très-recommandable par ſes talens politiques, M. le comte de Gorts qui, à la ſuite de pluſieurs négociations importantes & terminées heureuſement, vient d'être nommé par S. M. le roi de Pruſſe, miniſtre d'état, & grand-maître de la garde-robe.

Dans la premiere ſection, l'auteur parle de la force des traités entre les nations. Il dit quelles ſont les différentes ſignifications

du mot *traité*, & quelle eſt la nature des obligations en général : dans l'état naturel, c'eſt le ſalut propre des contractans ; dans l'état ſocial, c'eſt le ſalut commun. Il eſt des conditions requiſes dans les conventions entre les nations ; & toutes ces conditions ſont ici développées. En quoi conſiſte la bonne foi dans les traités ? La vertu, qui porte ce nom dans le commerce des hommes, dit l'auteur, n'eſt pas tellement requiſe dans les négociations & les conventions, que ſon défaut emporte une léſion. Il faut avoir moins d'égard à ce qu'un négociateur dit, qu'à ce qu'il ſe propoſe ; ſi les articles ſont rédigés par écrit, il faut en peſer tous les ſens, avant que d'y ſouſcrire. Quiconque néglige ces précautions, ſera trompé & ne pourra s'en prendre qu'à lui-même. Les politiques jouent au plus fin, & ſouvent à quelque choſe de plus. Tel était Ferdinand le Catholique, qui, plus fourbe qu'adroit, ſe vantait indécemment d'avoir ſouvent trompé le bon Louis XII. Quelquefois on tombe dans l'erreur ou dans la ſurpriſe, & alors on ne doit attribuer qu'à ſoi-même les fâcheuſes conſéquences qu'on éprouve : l'officier Français, par exemple, qui en 1731 fit à Dantzick une capitulation avec les Ruſſes, par laquelle il ſtipula que lui & ſes troupes ſeraient con-

duits jusqu'à un port libre de la mer Baltique. En conséquence le général Munich les fit conduire à Pétersbourg, sous prétexte que c'était là un port de la mer Baltique. L'officier Français n'avait pas le droit de se plaindre; aussi fut-il blâmé de ne s'être pas plus clairement exprimé.

Les clauses d'un traité une fois déterminées, acceptées de part & d'autre, & les ratifications échangées, les parties contractantes sont censées vouloir s'y tenir, & la moindre infraction dans la suite, devient une lésion qui autorise la partie lésée à prendre les armes; alors l'axiome, *suum cuique tribue*, existe dans toute son étendue.

Mais avant d'en venir à cette rigueur, il faut examiner attentivement la teneur des ratifications, chaque terme ayant sa signification invariable. Ces précautions prises, les engagemens restent valables à perpétuité, & passent sans altération, d'un successeur à l'autre. Ainsi la maison d'Autriche, la France, la Suede & tous les princes d'Allemagne, voulant mettre fin aux désolations causées par une guerre de trente années, stipulerent par le traité de Westphalie, pour eux & leurs successeurs. Ainsi la Suede, convaincue en 1720 du besoin essentiel qu'elle avait de la paix, céda pour toujours au roi de Prusse le district situé entre la Pehne

& l'Oder. De même, Jeanne, comteſſe de Provence, vendit en 1358 le comté d'Avignon au pape Clément XIV.

Les obligations pour l'avenir ou les promeſſes, ſont les ſtipulations par leſquelles on déclare que la volonté qu'on manifeſte actuellement, reſtera toujours la même. Il y en a d'autant d'eſpeces que d'objets différens; telle eſt entr'autres la reconnaiſſance de certains titres, honneurs, prérogatives accordés à des ſouverains qui n'en jouiſſaient pas auparavant. Ainſi les rois de France & d'Eſpagne promirent, par le traité de paix conclu à Utrecht, qu'ils traiteraient déſormais l'électeur de Brandebourg comme roi, & qu'eux & leurs ſucceſſeurs lui accorderaient tout ce qui convient à la M. R. L'impératrice de Ruſſie également obtint des Turcs en 1740 les honneurs de la dignité impériale. Eliſabeth de même, fut reconnue dans la même qualité en 1744, par l'empereur Charles VII, & par le roi de Danemarck.

Les obligations qui naiſſent du lien ſocial, n'ont nul beſoin d'être ſtipulées & confirmées par des promeſſes : elles ſubſiſtent par elles-mêmes : tels ſont les offices réciproques que ſe doivent les nations, concernant la ſûreté du commerce, la liberté de la navigation, le paſſage par les pays,

l'importation des marchandiſes non prohibées, l'exercice domeſtique de la religion, la ſépulture honnête, le ſecours ſur mer aux navires en détreſſe, &c. Tout cela va de ſoi-même, & l'on ne peut, ſans une injuſtice manifeſte, s'y oppoſer. Car ſi ces devoirs mutuels étaient arbitraires, on verrait un brigandage univerſel, une haine habituelle; on ne pourrait uſer de contrainte; on uſerait de repréſailles, &c.

Voyons, d'après M. Neyron, la ſuite intéreſſante des obligations qui réſultent communément des traités d'alliance, conclus entre les nations, & pour leur utilité réciproque: ces traités comprennent tout ce qu'on nomme alliance offenſive & défenſive, traité de commerce, &c. L'égalité doit être la première condition des pactes de ce genre; non pas l'égalité mathématique, mais celle que déterminent les convenances, l'équité. La force des traités de cette eſpece, dit l'auteur, ſuppoſe toujours la clauſe tacite, *rebus ſic ſtantibus*. Car ſi ce qui était avantageux à l'une des nations contractantes, ceſſe de l'être, à plus forte raiſon, ſi ce qui était en ſa faveur lui devient nuiſible, elle eſt autoriſée à renoncer au traité, pourvu que dans ce cas elle obſerve les formalités néceſſaires en pareille occaſion. Il n'y a point, il ne peut même à cet égard y avoir deux

opinions. En effet, quand l'utilité a été le motif d'une convention quelconque, il faut bien que l'utilité ceſſant, la convention ceſſe auſſi de lier les parties, à moins cependant que le cas n'eût été prévu dans le traité, & qu'il n'y eût des ſtipulations particulieres. L'auguſte & très-judicieux auteur de *l'anti-Machiavel*, a dit dans cet ouvrage: " j'avoue qu'il y a des néceſſités fâcheuſes où un prince ne ſaurait s'empêcher de rompre ſes traités & ſes alliances; mais il peut s'en ſéparer en honnête homme, en avertiſſant ſes alliés, & ſur-tout n'en venir jamais à ces extrêmités, ſans que le ſalut des peuples & une plus grande néceſſité l'y obligent. "

Dans la ſeconde ſection, l'auteur diſcute les obligations du ſucceſſeur, relativement aux traités faits par ſon prédéceſſeur. Il parle d'abord des traitée réels : on ſait que Grotius n'accorde ce caractere qu'aux conventions faites avec un peuple libre : d'où il réſulte que les républiques demeurent obligées à perpétuité de remplir les traités qu'elles ont conclus, en quelque tems que ç'ait été. M. Neyron penſe de même; il croit que l'on doit diſtinguer entre les traités *de præteritis & præſentibus*, & ceux *de futuris*. Quand une nation ou ſon ſouverain ont tranſigé, le traité doit être accompli ſans

contredit, ſans que l'on puiſſe alléguer qu'il contient des promeſſes odieuſes faites pour avoir la paix, ou la force employée pour obtenir ces conditions. Car cette même force ſuffit pour les rendre légitimes, à moins qu'elles ne fuſſent contraires au droit naturel, ou à celui des nations qu'elles concernent, & qui, par cela même, ſeraient cenſées n'avoir pu ni dû conſentir à ce qu'on aurait extorqué de leurs ſouverains. Tel fut, par exemple, le cas de François premier, dans ſa captivité. Quelque dures que fuſſent les conditions impoſées par Charles-Quint, François devait les remplir, puiſqu'il les avait acceptées. Mais celles qui ſe rapportaient au démembrement de ſes états, n'étant pas en ſon pouvoir, la nation pouvait les rejetter, & le ſucceſſeur de François avait le droit de s'en relever.

Un ſouverain ne peut engager ſon ſucceſſeur à entrer dans tels ou tels traités avec les étrangers, attendu que les traités ſe rapportent toujours aux circonſtances, & que les circonſtances varient continuellement. Il eſt vrai que l'on donne à tous les traités le nom de perpétuels; mais ce n'eſt là qu'une ſimple obſervance formulaire. Du reſte, c'eſt un axiome inconteſtable, qu'un prince n'a ni droit ni puiſſance ſur ſon ſucceſſeur. Aujourd'hui, toutes les nations de l'Europe

reconnaiſſent la liberté de renoncer à des traités perpétuels, parce qu'elles ſont perſuadées que de pareilles conventions ne ſont fondées que ſur la volonté du ſouverain & ſur les circonſtances.

La durée invariable des raiſons qui ont fait contracter, & les avantages qui réſultent des traités, ſont la regle de la validité des confédérations, telles que celles des cantons Suiſſes, & récemment des provinces Américaines, qui ſe ſont érigées en Etats-Unis, libres & indépendans, &c.

II. *Réflexions philoſophiques ſur l'origine de la civiliſation & ſur les moyens de remédier à quelques-uns des abus qu'elle entraîne.* 1778, *in*-8°.

Ces premieres réflexions ne ſont qu'un eſſai que l'auteur haſarde pour ſonder le goût du public, pour s'aſſurer, avant de ſe livrer à un travail long & pénible, que les ſacrifices qu'il ſera obligé de faire pour l'achever, ne ſeront pas ſtériles. C'eſt, pour ainſi dire, le proſpectus d'un très-grand ouvrage. Si ce cahier, qui néanmoins traite une grande matiere, eſt accueilli du public, l'auteur ne tardera pas d'en donner un ſecond. Nous croyons qu'il le peut hardiment. Il s'attache dans ces premieres feuilles, à faire

voir la néceſſité de réformer notre juſtice criminelle. « Tandis que cette triſte vérité, dit-il, fait gémir l'innocence & aggrave le tourment du coupable; tandis qu'elle excite les murmures de l'humanité, la procédure s'inſtruit toujours de même, & la juſtice porte toujours les mêmes coups... Chez une nation vertueuſe, il ne faudrait qu'enchaîner un homicide, un perturbateur du repos public : les exemples ne ſont néceſſaires qu'à ceux qu'une funeſte organiſation entraîne au meurtre & à l'injuſtice; & encore la multitude des exemples, loin d'augmenter les impreſſions de la terreur ſur l'ame des ſcélérats, finit-elle preſque toujours à les conduire à l'inſenſibilité, & quelquefois à les accoutumer à des actions atroces, &c. »

Telles ſont les idées préliminaires de cet ouvrage, après leſquelles l'auteur traite des crimes en général & de leur origine. Ils ſont la ſuite des conventions multipliées que les hommes ont faites entr'eux, en s'éloignant de l'état de nature. La bonne législation eſt celle qui ſimplifie les devoirs, parce qu'elle diminue les contraventions. L'auteur entre dans quelques détails ſur la nature de ces contraventions des hommes, fondées ſur la néceſſité mutuelle de s'entr'aider de leur force & de leur induſtrie, & ſur ce défaut

de ſecours du côté du faible, qui a fini par être opprimé : de là l'inégalité des états & des fortunes. Les trois états primitifs auxquels il remonte, ſont celui de paſteur, celui de laboureur & celui de chaſſeur. Celui-ci a été le plus fort; il a fondu ſur les troupeaux du premier, & les a diſperſés; il eſt entré dans la cabane du cultivateur, & a enlevé ſes fruits. Le cultivateur ne pouvant en même tems cultiver ſon champ & veiller ſur ſa moiſſon, s'aſſocie un ſurveillant; le ſurveillant eſt attaqué lui-même, il a voulu défendre ſon tréſor, & le ſang a coulé. Les paſteurs ſe ſont réunis pour défendre leurs troupeaux; les cultivateurs, pour défendre les fruits qu'ils ont recueillis; ceux-ci ont rapproché leurs cabanes; les paſteurs, quoique leurs propriétés fuſſent différentes, ont fait cauſe commune avec les cultivateurs, contre les hordes vagabondes & rapaces des chaſſeurs. De là cette double convention, 1°. que l'homme qui défriche, qui cultive ſon champ, a un droit excluſif ſur les fruits de ce champ, comme celui qui nourrit ſes troupeaux, peut en diſpoſer ſeul; 2°. que tous les propriétaires ſe réuniront contre l'être injuſte qui oſera porter atteinte à la richeſſe perſonnelle d'un autre. Le premier délit fut donc le trouble qu'éprouva le cultivateur dans la jouiſ-

fance du terrein qu'il avait défriché, & il fut d'une néceſſité indiſpenſable d'arrêter cet attentat. L'auteur regarde comme la ſeconde ſource des crimes, la jalouſie, ſuite de l'amour. Tant que l'homme n'eut que les forêts pour habitation, les fruits ſauvages pour nourriture, ſes jouiſſances furent auſſi innocentes que paſſageres; la femme était pour lui ce qu'eſt la fleur pour les papillons qui la careſſent tour-à-tour de leurs ailes; mais lorſqu'un ſentiment plus tendre, plus exquis, l'uniſſant plus étroitement à elle, la mit ſous ſa garde, lorſqu'il s'engagea à la nourrir, à la défendre, à partager avec elle la ſollicitude maternelle, elle devint ſa propriété & dut être également ſacrée pour l'étranger, qui n'eut plus de droit ſur elle. Cette propriété enfanta des crimes inconnus aux ſauvages, le vol & l'adultere. L'auteur remonte aux cauſes de la guerre, ſource de tant de calamités; cette cauſe eſt encore la propriété. La défendre contre l'atteinte des hommes ſauvages encore, occaſionna la guerre défenſive; chaſſer au loin leurs hordes & prévenir leurs rapines, fut l'origine de la guerre offenſive.

Après avoir fait l'hiſtoire des crimes, l'auteur en vient aux peines & à ce qui doit les précéder. " Rien n'eſt plus facile, dit-il, que de prononcer des amendes, des

confiſcations, des empriſonnemens, que de multiplier les tortures, les ſupplices, que de jeter l'épouvante dans toutes les ames. Mais meſurer les peines pécuniaires ſur les fortunes des individus repréhenſibles, & ſur le degré de leur attachement aux richeſſes; les peines afflictives ſur leur ſenſibilité, les infamantes ſur leur honneur; en imaginer qui humilient ſans flétrir; reſpecter, le plus qu'il eſt poſſible, les grandes propriétés de l'homme civiliſé, ſa vie, ſa liberté & ſon honneur; ne verſer ſon ſang que lorque ſon crime eſt ſi énorme qu'il ne puiſſe le réparer ni par l'argent, ni par des ſervices militaires, ni par des travaux publics; n'enlever à la ſociété que les membres abſolument gangrénés & qui pourraient endommager le corps, ſi, par une dangereuſe pitié, on avait la faibleſſe de vouloir les conſerver: voilà ce qui eſt vraiment difficile, & ce qui demande une ſupériorité de lumieres, de juſtice, d'humanité, qui n'eſt malheureuſement que trop rare. „

L'auteur ajoute que les plus cruels ſupplices ont été inventés ſous les tyrans; que plus un ſouverain aura l'ame grande & ſupérieure aux paſſions, plus ſon code péna ſera modéré; qu'afin que ſa puiſſance ai plus de priſe ſur l'ame de ſes ſujets, con vaincu que la privation de l'eſtime, de l

conſidération, eſt le véritable ſupplice des hommes bien nés, il augmentera, le plus qu'il eſt poſſible, cette ſenſibilité, cette délicateſſe, qui donnent à une nation tant de ſupériorité ſur une autre. Il ordonnera que la punition ſoit toujours précédée de l'information la plus ſage, la mieux éclairée & la plus convaincante, &c.

L'auteur inſiſte ſur l'application qu'un juge doit apporter à conſtater un crime, ſur l'apparence trompeuſe des probabilités & des indices, ſur l'incertitude des preuves, ſur l'inſuffiſance des témoignages, de l'aveu même du coupable dans la torture; il en rapporte quelques exemples effrayans. Il diſcute la preuve de deux témoins de bonne foi, dont la dépoſition eſt parfaitement conforme, & qui, examinée de plus près, laiſſe encore des doutes ſuffiſans pour faire ordonner un plus amplement enquis. L'auteur fait des réflexions ſur les priſons; il en peint les horreurs; & c'eſt au milieu de ces lieux infects que ſont confondus l'innocent & le coupable, le débiteur inſolvable & l'aſſaſſin. Il s'éleve avec raiſon contre l'uſage barbare de laiſſer au géolier la liberté de trafiquer de la ſubſiſtance du priſonnier; il termine ce cahier par des réflexions ſur les accuſations.

A l'exception du ſyſtême de l'auteur ſur l'origine

l'origine des ſociétés, & de l'hiſtoire des crimes, qui ſont l'une & l'autre de ſon imagination, tout ce qui regarde la procédure, les témoignages, les preuves, les peines, les priſons & les accuſations, quoiqu'enviſagé ſous un nouveau point de vue, a déjà été dit; mais ces vérités ne ſauraient être aſſez répétées, & l'auteur les préſente de maniere à devoir faire de vives impreſſions.

Moutard, imprimeur-libraire de la reine, rue des Mathurins, donne avis qu'il eſt actuellement chargé de la ſouſcription & diſtribution des *Œuvres completes de M. Burette de Belloy*, de l'académie françaiſe, ſecretaire ordinaire de M. le duc d'Orléans, 6 vol. in-8°. ornés du portrait de l'auteur, & rédigés par M. Gaillard, de la même académie & de celle des inſcriptions. Ceux qui avaient ſouſcrit, peuvent retirer leur argent des mains du ſieur Sorin, ci-devant chargé de cet ouvrage. On pourra ſe faire inſcrire chez Moutard, ſans rien payer & ſans faire aucune avance. Il offre à ceux qui ſe feront fait inſcrire, une diminution de 6 liv. ſur l'exemplaire. Le prix ſera de 30 liv. & de 24 liv. pour ceux qui ſe feront fait inſcrire avant le mois d'octobre.

TROISIEME PARTIE.

PIECES FUGITIVES.

I. *Lettres de Sophie, ou voyage de Memmel juſqu'en Saxe. Extrait de l'allemand. Suite.*

LETTRE LXII.

Sophie à madame E.

Konigsberg, jeudi 23 juillet.

O ma mere, je ſuis trahie! Julie, qui depuis quelques jours eſt très-ſérieuſe, m'a ſi fort preſſée aujourd'hui en faveur de M. Puff, que j'ai été obligée de lui déclarer, pour avoir quelque relâche, que mon cœur n'eſt pas libre, & que je la priais de n'exiger de moi aucun autre éclairciſſement ſur cet objet. Au fond, cela ſignifie que mon cœur n'eſt pas libre de ſe donner à cet homme, parce qu'il ne ſent pour lui aucune inclination.

Julie eſt ſcrupuleuſement diſcrette; je croyais pouvoir compter qu'elle ne me parlerait plus de M. Puff, & qu'elle ne ſe permettrait plus aucune queſtion ſur l'état de mon cœur. Je me trompais. Elle ſourit: "fille, me dit-elle enfin d'un air moqueur,

ſonge bien à ce que tu fais. Je ne chercherai pas à deviner ce que tu prétends me cacher. Mais prends M. Puff, à moins que tu ne ſois bien certaine que ta premiere inclination n'eſt pas une pure chimere. „

Je ne ſais ſi la frayeur ou le chagrin que je reſſentis, purent me déceler. J'étais ſur le point de lui répondre durement, & peut-être fort mal-à-propos, lorſqu'elle ſe jeta précipitamment entre mes bras. « Je ne dirai pas un mot de plus, s'écria-t-elle; ſeulement, ma chere Sophie, faites finir l'affaire de M. Schulz. „

Je finirai à cette condition, quoique . . . »

« Paix! Je ne veux pas être avertie. Vous ne connaiſſez pas M. Schulz, tous tant que vous êtes. Mais ſi ma mere déſapprouve ma réſolution, je ſuis décidée à l'abandonner; car j'enviſage ce qu'elle prononcera comme une marque de la volonté divine. Au reſte, je le répete, je ne veux pas être avertie. Et c'eſt ainſi qu'il faut faire, comme dit quelque part Paddington, quand on veut ſuivre les deſirs de ſon cœur. Autrement, des gens plus ſages que nous ſe mêlent de nos affaires; ce qui eſt très-pénible, ſur-tout quand il s'agit d'affaires de cœur, que l'on n'appelle peut-être ainſi, que parce que la raiſon n'y a aucune part. „

J'ai deux choſes à répondre là-deſſus. Il

eſt très-haſardeux de s'impoſer à ſoi-même de pareilles conditions. D'ailleurs, ſi madame votre mere doit décider, il ne faut pas que perſonne lui parle en faveur de M. Schulz, & moi-même moins que toute autre. „

Ce diſcours parut la chagriner; elle ſe mordit la levre. " Puiſque tu m'y contrains, dit-elle en tirant une lettre de ſa poche, écoute! Et tout de ſuite elle lut à peu près ce qui ſuit: une fille de dix-neuf ans, aſſez grande, bien faite, les yeux vifs, la bouche & le bas du viſage très-bien tournés, de fort belles dents, la main belle, une démarche gracieuſe, parlant bien le français & l'allemand, défiante, d'une humeur inégale. --- Eſt-ce là votre portrait, Sophie? „

J'étais outrée. " Je crois, lui dis-je, que vous voulez me braver?

Point du tout: eſt-ce là mon écriture? „ En parlant ainſi, elle ouvrit & referma la feuille ſi rapidement, que je pus à peine y jeter un coup-d'œil. Ce n'était en effet pas ſon écriture; je remarquai ſur l'adreſſe le timbre de la poſte. Dans ce moment je me rappellai mon imprudente lettre à M. Leſs. Serait-il poſſible qu'il eût écrit à Julie? Non; tout au moins par politeſſe, il y aurait mis une demi-feuille pour moi. J'étais trop troublée pour répondre d'une maniere

ſatisfaiſante. « Les liens qui nous uniſſent ſont trop beaux, lui dis-je, ma chere, pour que ce badinage, quoique déplacé, puiſſe les rompre. Je ne veux point ſavoir ce que vous voulez me taire ; mais ſi vous me faites des queſtions, ne prenez point mon ſilence pour une marque de mépris, ce ne ſera que l'effet d'une ferme réſolution. »

Elle ſe tut en ſouriant d'un air qui me déplut beaucoup.

* * *

Julie a écrit aujourd'hui avec beaucoup d'application. Elle me fait mille amitiés ; mais ſes yeux ſont malins. Il s'en faut peu que pour me venger... Oui, je veux le faire. Je ne remettrai que demain cette lettre de M. Schulz, qui eſt venue ſous mon adreſſe.

* * *

« Mon aimable & reſpectable amie. Si l'amour le plus tendre, une fortune telle que vous la connaiſſez, un emploi, car je ſuis maintenant, ſelon vos deſirs, conſeiller privé, & je puis, ſi je le veux, ou plutôt ſi vous le voulez, paſſer à Vienne en qualité de ſecretaire de légation (ce qui ſemble aſſurer mon état d'une maniere ſolide), ſi le conſentement de mon pere, ſi, dis-je, toutes ces circonſtances réunies répondent aux diſpoſitions que vous avez daigné me faire appercevoir. Permettez-moi de me jeter

à vos pieds, pour y attendre la déciſion de mon ſort. Je ne vois pas à quel propos je devrais être renvoyé à M. Puff; mais ſi vous ne me le déſignez, ou telle autre perſonne qu'il vous plaira, la plus prompte obéiſſance vous prouvera le dévouement éternel & la tendreſſe la plus vive & la plus ardente avec laquelle je ſuis, &c. SCHULZ. „

* * *

Non, mon cœur n'eſt pas capable de retarder le bonheur de Julie. O, que n'eſt-elle déjà actuellement heureuſe! Je vais de ce pas à ſa table à écrire, pour lui mettre ce billet ſous les yeux.

* * *

La joie de Julie eſt inexprimable. Son oncle, dont je vous parlerai plus au long tout à l'heure, entra dans ſa chambre, au moment où je venais de rendre le billet. " Ah, s'écria-t-elle, encore un moment! Continue tranquillement ta lecture, lui dit-il; & s'adreſſant à moi: c'eſt peut-être le brouillon du congé que vous m'avez ſignifié. Ah! ce n'eſt pas aſſez d'un; il faut qu'il ſoit plus poſitif, pour que je l'enviſage comme abſolu. „

Je n'eus pas le tems de répondre. Julie, qui avait achevé ſa lecture, ſe leva bruſquement; & embraſſant ſes genoux, elle le pria avec larmes (ô ma mere, que l'on

eſt ridicule quand on aime!) de terminer ſon affaire.

« Eh ſans doute, lui dit-il, je vais dès à préſent y travailer. Ah! dans la famille des Puff, nous n'abandonnons pas une affaire juſqu'à ce que nous nous ſoyons bien brûlé les doigts. Je paſſe dans l'inſtant chez ma ſœur. Venez avec moi, petite, en me prenant par la main, vous m'aiderez à la perſuader. »

« J'eſpere que vous m'excuſerez l'un & l'autre; je ne puis pas me mêler d'affaires de ce genre. Peut-être dis-je cela d'un ton ennuyé; mais je ne méritais pas le coup-d'œil que me jeta Julie. « Il n'y a que le deſir de vous obliger, & de conſerver votre amitié, continuai-je en parlant à mon amie, qui puiſſe m'y déterminer. --- » Je donnai la main à M. Puff.

Nous trouvâmes M. Domine chez madame Vanberg. Je veux eſſayer de vous rendre la converſation.

M. Puff. N'eſt-il pas vrai, M. le paſteur, que notre maiſon reſſemblerait aſſez à la maiſon de deuil, ſi nous ne nous hâtons pas d'en faire une maiſon de joie?

M. Domine. Cela dépend-il de vous?

Madame Vanberg. Cette chere fille le pourrait, ſi elle voulait.

Moi. Je ſuis ſûre que ce n'eſt pas la

converſation à laquelle M. Puff a voulu que je priſſe part.

M. Puff. Non; n'en parlez plus, mes enfans. C'eſt toi, ma chere ſœur, qui es la cauſe de la maladie de Julie.

Madame Vanberg. Je ne ſaurais me perſuader que l'indiſpoſitiou de Julie ait la même cauſe que ci-devant.

Moi. Oui, elle eſt....

M. Puff. Et en voici la preuve. Tu peux la lire, bien peinte en beaux caracteres.

Elle lut la lettre de M. Schulz ſans la moindre émotion ſenſible, & elle la donna enſuite à M. Domine.

Cette affaire, dit le paſteur, a-t-elle donc ſouffert quelque difficulté?

Madame Vanberg. Beaucoup.

M. Domine. Et quelles?

Madame Vanberg. Cet homme, qui eſt fort agréable, avait ſurpris le cœur de ma fille....

M. Puff. Rien de plus naturel. Il y a bien des cœurs plus vieux que le ſien qui ſe ſont laiſſé ſurprendre. Plaît-il?

Madame Vanberg. Je le lui pardonne. Mais c'était une imprudence, ſans emploi, & ſans fortune, de montrer des prétentions.

M. Puff. Aujourd'hui il a l'un & l'autre

M. Domine. Puis-je ſavoir les autres difficultés?

Elle branla la tête en souriant; elle relut la lettre. " Jamais, dit-elle, je ne donnerai mon consentement à ce mariage; car je vois avec chagrin que Julie a vu cet homme en secret....

M. Puff. Avec votre permission, c'est ce que la jeune personne n'a point fait, j'en suis certain. Cela s'est négocié par un tiers; mais je ne veux nommer personne. (Il me faisissait le bras en parlant ainsi.)

Elle se leva en s'inclinant vers moi d'une maniere moitié plaisante & moitié fachée.

Pour moi, dis-je en prenant M. Puff par le bras, je veux aussi etre discrete.

Madame Vanberg. Fort bien; j'aurais cru que vous étiez l'un & l'autre moins à portée que personne de vous occuper des affaires d'autrui.

Nous répondîmes tous les deux à la fois.

Lui. C'est parce que notre affaire est toujours accrochée.

Moi. C'est parce que notre affaire a été décidée dès le commencement.

Le comique de cette scene ramena la bonne humeur de madame Vanberg. Qu'y a-t-il à faire, M. Domine, dit-elle?

M. Puff. Ce qu'il faut faire? Quoi? On se rassemble, & on demande, monsieur veut-il mademoiselle? Accordé.

M. Domine. S'il ne s'agit que de ces deux

conditions, un emploi & de l'argent, je ne vois point d'obſtacle. Je connais peu M. Schulz; mais ſa conduite eſt réguliere. Il a éprouvé des revers dont il a pu profiter. Ses talens lui ont fait beaucoup d'amis; & s'il eſt employé dans l'ambaſſade de Vienne, ſa fortune eſt décidée.

Madame Vanberg. Eſt-ce Julie qui l'a renvoyé à vous, mon frere?

Non, dit-il en me montrant.

J'avoue, dit-elle, que je ferais tout pour contribuer au rétabliſſement de Julie.... Mais connaît-on bien la fortune de cet homme?

M. Puff. Rien n'eſt plus aſſuré. Et quand cela ne ſerait pas, comme cela eſt? Je ſuis trop riche pour certaine gens; je leur laiſſe le ſoin de régler ce que je donnerai à Julie en la mariant.

Madame Vanberg. En ſouriant. Et qui ſont ces gens qui vous trouvent trop riche?

M. Puff. C'eſt cette dame que vous voyez là, qui montre les vertus d'un Séneque.

Moi. J'accepte la commiſſion. Voulez-vous, au cas que M. Schulz n'indique pas exactement ſa fortune, donner à Julie ce qui ſe trouvera manquer à cette ſomme?

M. Puff. Je m'y engage, dit-il en tendant la main à ſa ſœur. M. Domine, ma chere, terminons cette affaire; donnez votre main.

La négociation fut conclue.

Madame Vanberg. Mais ſi le mariage a lieu, je ne donne pour le préſent que cinq mille écus. L'argent de jeu & les épingles doivent être réglés ſuivant la coutume de Hambourg.

M. Puff. Dites plutôt ſelon la coutume de.... Les femmes ont le privilege de prendre dans la caiſſe du mari, ou, ſuivant les occurrences, dans celle du roi, tout l'argent dont elles ont beſoin.

Madame Vanberg. Vous me comprenez mal, mon cher frere; je ne ſuis certainement ni injuſte, ni baſſement intéreſſée.

M. Puff. Bon, bon, ma ſœur. Nous traitons maintenant l'affaire de Julie. Permettez-vous que M. Puff ſe préſente chez vous?

Madame Vanberg. Oui, ſi Julie m'en demande la permiſſion : elle mérite cette légere punition.

M. Puff. Une légere punition! Ce que vous exigez, ma chere, eſt une peine très-dure. (Voyez, ma chere maman, que cet homme penſe fort bien.)

Madame Vanberg. Eh bien, j'abandonne ma prétention.

A ces mots, M. Puff courut à la chambre de Julie. *Victoire!* s'écriait-il, divertiſſons-nous; demain nous aurons les noces; les ſoucis viendront à leur tour.

Julie, ma chere! cria-t-il à ſa niece, nous ſommes d'accord, tout eſt arrangé. Tu pourras inceſſamment entrer à pleines voiles dans l'océan du mariage.

Julie montra une joie enfantine; ſi cela n'avait pas été frappant, je crois qu'elle aurait été guérie à l'heure même. --- Mais ne ſuis-je pas méchante? Je ne dis pas que je ſuis moins attachée à Julie depuis qu'elle m'a joué cette piece avec la lettre; mais j'eſpere triompher de cette faibleſſe.

* * *

On m'a chargée d'écrire à M. Schulz. Voici mon billet.

24 juillet.

" Monſieur. M. Puff veut avoir le plaiſir de vous annoncer l'heureuſe déciſion de votre ſort. Je ſuppoſe que la chaleur avec laquelle il s'occupe de cette affaire, le conduira chez vous demain dans l'après-midi. Comme il eſt probable que vous voudrez le prévenir, je dois vous dire que vous le trouverez ici demain dans la matinée. Je ſuis, &c. SOPHIE. "

J'ai fait hier une promenade avec M. Puff, après qu'il m'eut promis de ne point parler de ſon affaire. Je reçois dans cet inſtant, par l'entremiſe d'Hortenſe, la lettre que je vais copier ici.

LETTRE LXIII.

M. Puff à Sophie.

C'eſt déjà moitié fait que d'avoir commencé, ma belle demoiſelle. Je ſais que je n'ai pas entamé mon affaire fort à mon avantage; cependant. ma ſœur me conſeille d'écrire. C'eſt un bon ſigne. Je ne répondrai pas à votre excellente lettre. Dieu veuille ſeulement que je puiſſe la comprendre! Elle eſt trop délicate pour moi. Mais ce qu'il y a de recherché, c'eſt préciſément ce qui me donne quelque eſpérance. C'eſt comme ſi vous n'aviez pas pu me dire rondement : *monſieur, je ne veux pas de vous, & qu'on n'en parle plus.*

Ecoutez-moi encore cette derniere fois, puiſque votre cœur eſt libre, comme votre maman me l'a aſſuré. C'eſt à Memmel que j'ai appris cette façon de parler; ſi je ne l'emploie pas ici fort à propos, mettez-la où elle doit être.

Dieu ſait que mes intentions ſont bonnes. Je voudrais paſſer mes jours en repos avec une perſonne dont le commerce m'apprît à être auſſi heureux que je puis l'être dans les circonſtances favorables où la Providence m'a placé. Aimable & cruelle amie, pouvez-vous trouver mauvais qu'un pauvre homme comme moi oſe lever les yeux

juſquà vous? Je ne ſuis pas digne de vous, je le ſais; mais j'ai le ſens commun; l'amour, qui ne peut être affaibli dans mon ame, me rendra docile. Tout mon babil eſt dicté par la candeur; mais s'il ne vous agrée pas, je conſens volontiers à écouter en ſilence, quand vous aurez chez vous des perſonnes de votre goût. Je ſuis certain que vous voulez un mari qui craigne Dieu. Pourquoi craindrais-je de vous dire que je ſuis votre fait? Nous ſommes tous pécheurs; mais dès ma jeuneſſe, Dieu m'a fait la grace de vivre d'une maniere conforme à ma conviction. Et ſi je me laiſſais aveugler par une intégrité phariſaïque, comme le dit M. Vaker [*], ce dont Dieu veuille préſerver tout bon chrétien, vous m'éclairerez ſur ce ſujet important. Songez ſi vous ne ſerez pas bien aiſe de me conduire au ciel par votre exemple. Vous êtes bienfaiſante au point que moi, qui me flatte auſſi d'avoir cette bonne coutume, j'ai été frappé de vos aumônes ſecretes, dont j'ai découvert pluſieurs. Dieu vous offre tout ce qu'il m'a donné; j'en ſuis pénétré de joie: mon plus grand plaiſir ſera d'avoir travaillé pour une perſonne ſi habile à découvrir les véritables beſoins, & ſi prompte à les ſoulager en ſecret. Excellente fille, je vous fais de ceci un cas de conſcience.

[*] C'eſt l'aumônier du vaiſſeau de M. Puff.

Maintenant, qu'eſt-ce qui peut vous engager à me refuſer? je ſuis inſupportable, j'en conviens; mais il ne ſe peut pas que je vous ſois odieux. A coup ſûr, vous vous accoutumeriez à vivre avec moi; car je ſais combien je vous ſerai conſtamment attaché.

Vous croyez peut-être que mon cœur a couru de belles en belles, comme une piece de mauvais aloi. Cette idée m'eſt venue en liſant votre lettre. J'ai lu quelque choſe de la délicateſſe des femmes, comme vous appellez cela, ou de leur ſenſibilité pour... l'honneur, ſi je ne me trompe. Fort bien. Je puis vous aſſurer avec vérité, que ſi vous me refuſez, ce ſera la premiere fois que cela m'arrive. Je vous reſpecte trop, & du fond du cœur, pour que j'oſaſſe vous offrir mon hommage, ſi jamais je m'étais trouvé dans aucune liaiſon contraire aux bonnes mœurs.

Permettez-moi encore cette réflexion. Si vous pouvez vous déterminer à être à moi, dites-moi librement combien d'années vous voulez que j'attende; car je ne veux pas vous gêner. Mais paſſez-moi cette innocente plaiſanterie; ne me laiſſez pas trop vieillir; car je vous avoue avec franchiſe, que je ſuis entré depuis quelques mois dans ma quarantieme année.

Je ſonge encore que bien des gens trouvent

mon nom extraordinaire. C'eſt pour ces perſonnes-là, & non point pour vous, que je vous ferai obſerver que ma famille ſe nomme proprement Puff Van-Vlieten. Vous ſeriez la maîtreſſe de choiſir le lieu de notre ſéjour, où nous nous ferions appeller Van-Vlieten.

Je ne compte point du tout ſur ma fortune; cependant mon compere Malgré peut vous donner les éclairciſſemens que vous pouvez deſirer. Après avoir payé les dotes conſidérables que je deſtine à mes nieces, il en reſtera aſſez pour que des malheurs puiſſent difficilement nous réduire à l'indigence. Au reſte, je m'en tiens à toute cette partie de ma précédente lettre qui ne vous a pas déplu. — Bon dieu! vous me la vantez beaucoup.

Et maintenant écoutez-moi, afin que Dieu vous écoute. Vous ne donnez dans votre réponſe aucune raiſon de votre conduite; & ſi je puis le dire, vous ne marquez aucune réſolution bien fixe. *Je ne puis*, dites-vous, *avoir pour vous que des ſentimens d'eſtime.* Excellente fille, que ſignifient ces mots, *je ne puis?*

Pour moi, je ne balance pas à dire que ces ſentimens ſont ceux que je demande. Je ne dois *pas m'informer* pourquoi vous ne pouvez pas. Je voudrais fort cependant le ſavoir, &

& il me ſemble qu'il faut qne je le ſache. Ne penſez pas que les raiſons qui font que vous *ne pouvez pas*, pourront m'offenſer. Non; elles contiendront une vérité; & quelque dure qu'elle pût être, elle paraîtra intéreſſante dès qu'elle ſera écrite de votre belle main. Faites-moi ſavoir ce que j'ai à attendre à votre retour de Saxe, & dites-le moi de maniere que je le comprenne ſans effort.

Alors je tâcherai de prendre mon parti. Je ne ſais pas comment; mais je ſerais un ſot, ſi je ne le deſirais pas.

J'ai lu votre lettre une ſeconde fois. Je crois que je la comprends mieux; & elle eſt admirable. Plus je la lis, & plus il eſt certain que je ne ceſſerai pas de vous demander à Dieu, comme un don de ſa bonté.

Quant à ce que vous voulez me rendre, nous en parlerons quand vous m'aurez répondu cathégoriquement. Je conſens, s'il le faut, à reprendre tout ce qui était dans ce paquet; mais ſi j'en fais le moindre uſage pour moi, accuſez-moi de menſonge quand je vous jure que je ſuis, charmante & reſpectable fille, votre très-humble ſerviteur, CORNELIUS PUFF VAN-VLIETEN.

P. S. Hortenſe s'eſt chargée de vous remettre cette lettre; mais ni elle ni ma ſœur ne l'ont lue.

LETTRE LXIV.

Sophie à madame E.

Königsberg, ſamedi matin 25 juillet.

Voilà que la danſe va commencer. M. Malgré, paré comme un jour de noces, eſt actuellement dans l'appartement de madame Vanberg. Elle me fait appeller.

A dix heures du matin. Madame Vanberg était encore à ſa toilette. Allez, je vous en prie, ma chere enfant, auprès de M. Malgré. Vous le trouverez dans ma chambre: cherchez à le préparer à un refus. Sa propoſition ſera infailliblement rejetée. Ce n'eſt pas trop volontiers que je donne mon conſentement; mais je ſuis obligée de faire quelque choſe pour mon frere. Il m'a parlé hier de maniere à me fermer la bouche. Mais Hortenſe, ah! elle nous cauſera de cruels chagrins. Je connais ſon orgueil ſtupide. Elle congédiera M. Malgré avec mépris. Malheureuſement mon frere, par pure bonté, s'eſt trop hâté de donner ſa parole. Je prévois mille déſagrémens. Dès que mon frere m'a fait cette ouverture, j'ai parlé à ma fille. Je n'ai pu tirer d'elle que des larmes, — de ces larmes d'opiniâtreté que je connais. Je bénis Dieu, en penſant que Julie ne tardera pas à être heureuſe. Pour Hortenſe, qui que ce ſoit qu'elle épouſe, elle fera ſon propre malheur.

Je m'efforçai de la tranquilliſer, & j'allai auprès de M. Malgré. Il me dit qu'il croyait avoir vu la derniere fois Hortenſe dans des diſpoſitions qui ne lui étaient pas entiérement contraires. Il parut fort rêveur lorſque je commençai à remplir la commiſſion dont j'étais chargée ; à la fin, il garda le ſilence, & parut fort affligé.

Madame Vanberg parut alors.

M. Malgré s'exprima d'une façon très-intéreſſante, dont elle fut touchée. En vérité, s'il était chrétien [*], ce ſerait un homme fort

[*] Cela peut être vrai ſuivant le goût de Sophie, mais non pas ſuivant l'opinion des gens du bon ton. Il eſt vrai qu'un chretien eſt loyal dans l'amitié, honnête, — plein de douceur dans toute ſa conduite, circonſpect dans ſes jugemens, vrai dans ſes diſcours, prompt à obliger, patient, exempt d'orgueil, d'envie & d'avarice, intrépide; il eſt bon fils, bon parent, amant raiſonnable, bon mari, pere tendre, citoyen utile, bon maître, aimable dans la ſociété, &c. *Mais il ſait qu'il a tous ces avantages, il ſent qu'il vaut mieux que nous; nous ne pouvons les lui conteſter que par un verni de ridicule, auquel il ne fait aucune attention.* Il n'en faut pas davantage pour le rendre inſupportable. Mais il y a plus ; *peut-être cet homme eſt-il un hypocrite!* Ajoutez la déclaration de Jéſus-Chriſt : *Faut-il donc que les hommes ſoient autant d'êtres ſinguliers? Socrate cherchait-il à ſe diſtinguer ainſi?*

aimable. Je ſerais portée à le regarder comme tel, ſi je pouvais concevoir comment on peut être chrétien & ſe montrer idolâtre des richeſſes, au point de ſe précipiter aveuglément dans l'infortune pour les acquérir. Je ne vous rapporterai point la converſation. M. Malgré obtint le conſentement de la mere, à condition qu'Hortenſe ſerait libre dans ſon choix. Comme elle eſt au lit, il demanda la permiſſion de lui préſenter ſon hommage par écrit. Il nous quitta, & nous paſſâmes chez Hortenſe. La propoſition de ſa mere la fit pâlir, & dès lors elle ne ceſſa pas de répandre un torrent de larmes. Comme elle comptait ſur un homme de la premiere qualité, la chûte lui ſemble trop grande. Peut-être auſſi qu'elle eſt fatiguée de tous les conſeils dont on la ſurcharge. Quoi qu'il en ſoit, elle ne répondit pas un mot. Je penſe avec inquiétude à M. Schulz. Il eſt onze heures.

* * *

Le voilà qui paraît. Il s'annonce chez M. Puff. Bonne fortune! Julie qui l'a vu, court ſur ſon balcon. La voilà aſſiſe ſous un citronnier, belle comme une des Graces; elle paraît rêver profondément.

* * *

Qu'eſt-ce donc? M. Schulz s'en retourne déjà? Je ne penſe cependant pas... Mais

ils se quittent très-poliment.

* * *

A trois heures. Nous allons nous promener en carrosse, M. Puff, Julie, par la permission de son médecin, & moi. Lorsque M. Schulz est venu, M. Puff devait aller à la bourse, --- occupation dont rien ne peut les détourner. M. Schulz aura demain son audience.

A huit heures. Notre promenade a été agréable Je vous en dirai peut-être davantage là-dessus, car mon cœur est plein. --- J'ai été surprise de la réserve de M. Puff. Il n'a montré que des égards pour moi, & cela de l'air le plus libre. Julie, préoccupée de son amour, fut d'abord assez capricieuse; mais il se conduisita vec tant de circonspection, qu'il n'arriva rien qui pût m'être désagréable. Madame Vanberg a été très-fâchée de l'accident arrivé à la servante d'Hortense. Cette fille, qui nous accompagnait, s'est trouvée si mal, que nous avons été obligés de la laisser dans une auberge sur la riviere.

Julie s'est remise à écrire avec la même activité; elle me regarde de tems en tems avec un sourir énigmatique; car je ne veux plus dire méchant.

* * *

Toute la maison est en alarme. Depuis qu'Hortense est malade, je suis chargée du

ſoin de remonter ſa montre. Lorſque j'ai voulu la prendre ce ſoir, elle ne s'eſt pas trouvée; Hortenſe en paraît exceſſivement affectée. Je ſoupçonne que ſa femme de chambre l'a enfermée quelque part. Elle viendra demain de bonne heure, ou elle enverra quelqu'un; mais voilà douze heures d'inſomnie pour ſa maitreſſe.

II. *Lettre de J. J. Rouſſeau à un jeune homme qui demandait à s'établir à Montmorency, pour profiter de ſes leçons.*

Vous ignorez, monſieur, que vous écrivez à un pauvre homme accablé de maux, & de plus fort occupé, qui n'eſt guere en état de vous répondre, & qui le ſerait encore moins d'établir avec vous la ſociété que vous lui propoſez. Vous m'honorez, en penſant que je pourrais vous être utile, & vous êtes louable du motif qui vous l'a fait deſirer; mais ſur le motif même, je ne vois rien de moins néceſſaire que de venir vous établir à Montmorency. Vous n'avez pas beſoin d'aller chercher ſi loin les principes de la morale. Rentrez dans votre cœur, & vous les y trouverez; & je ne pourrai rien vous dire à ce ſujet, que ne vous diſe encore mieux votre conſcience, quand vous voudrez la conſulter. La vertu, monſieur,

n'eſt pas une ſcience qui s'apprenne avec tant d'appareil; pour être vertueux, il ſuffit de vouloir l'être; & ſi vous avez bien cette volonté, tout eſt fait, votre bonheur eſt décidé. S'il m'appartenait de vous donner des conſeils, le premier que je voudrais vous donner, ſerait de ne point vous livrer à ce goût que vous dites avoir pour la vie contemplative, & qui n'eſt qu'une pareſſe de l'ame condamnable à tout âge, & ſur-tout au vôtre. L'homme n'eſt point fait pour méditer, mais pour agir; la vie laborieuſe que Dieu nous impoſe, n'a rien que de doux au cœur de l'homme de bien, qui s'y livre en vue de remplir ſon devoir; & la vigueur de la jeuneſſe ne vous a pas été donnée pour la perdre à d'oiſives contemplations. Travaillez donc, monſieur, dans l'état où vous ont placé vos parens & la Providence. Voilà le premier précepte de la vertu que vous voulez ſuivre; & ſi le ſéjour de Paris, joint à l'emploi que vous rempliſſez, vous paraît d'un trop difficile alliage avec elle, faites mieux, monſieur, retournez dans votre province, allez vivre dans le ſein de votre famille, ſervez, ſoignez vos vertueux parens; c'eſt là que vous remplirez véritablement les ſoins que la vertu vous impoſe; une vie dure eſt plus facile à ſupporter en province, que la fortune à pourſuivre à

Paris, ſur-tout quand on ſait, comme vous ne l'ignorez point, que les plus indignes maneges y font plus de fripons gueux, que de parvenus. Vous ne devez point vous eſtimer malheureux de vivre comme fait M. votre pere; & il n'y a point de ſort que le travail, la vigilance, l'innocence & le contentement de ſoi ne rendent ſupportable quand on s'y ſoumet en vue de remplir ſon devoir. Voilà, monſieur, des conſeils qui valent tous ceux que vous pourriez prendre à Montmorency; peut-être ne ſeront-ils pas de votre goût, & je crains que vous ne preniez pas le parti de les ſuivre; mais je ſuis ſûr que vous vous en repentirez un jour. Je vous ſouhaite un ſort qui ne vous force jamais à vous en ſouvenir.

Je vous prie, monſieur, d'agréer mes ſalutations très-humbles.

III. *La galerie des femmes du ſiecle. Vaudeville de M. de Beaumarchais,*

FAUT-il toujours d'un fade éloge
Bercer le ſexe en nos chanſons!
Tout n'eſt qu'un plat martyrologe
De Tirsis & de Céladons.
Quittons l'ariette imbécille
Et ſon jargon accrédité;

Ramenons l'ancien vaudeville
Qui dit gaîment la vérité.
Oſer tout dire, oſer tout faire,
C'eſt le bon ſiecle d'à préſent.
Mais blâmer n'eſt pas un affaire;
Rions; moi, je ſuis né plaiſant.
Traitons ſans méthode ſuivie
Quelque point joyeux & moral :
Toujours le même ſtyle ennuie,
Eût-on la plume de Paſcal.
Chantons les belles, leurs maximes,
Galans forfaits, goûts délicats ;
Et quant à leurs vertus ſublimes,
Liſons beaucoup monſieur Thomas.
Oſer tout dire, &c.

Je vois ce grand panégyriſte
Couvert de baiſers & de fleurs,
Et moi, trop badin coloriſte,
L'éternel objet des rigueurs.
Qui le craindrait, ne connaît guere
Ce ſexe & ſes retours flatteurs.
L'art de provoquer ſa colere
Conduit ſouvent à ſes faveurs.
Oſer tout dire, &c.

Au ſortir de l'académie,

Le cœur gonflé de ſentiment,
On maudirait ſa douce amie
Au ſeul ſoupçon d'un autre amant.
N'eſt-il pas plaiſant qu'on prétende
Etre aimé ſeul & le dernier,
Parce qu'une femme eſt friande
Des premiers feux d'un écolier ?
Oſer tout dire, &c.

Tant de larmes pour une belle,
Jeune homme ! eſt bien loin de nos mœurs.
Roſe a changé ! Changez comme elle.
Elle eſt volage ! Aimez ailleurs.
Nos dames ne ſont point cruelles....
Une obligeante urbanité
Tient lieu d'amour, & fait chez elles
Les honneurs de la chaſteté.
Oſer tout dire, &c.

Dès qu'un jeune homme s'achalande,
La coquette veut l'aſſervir ;
Tandis que la prude marchande,
La galante veut s'en ſaiſir.
Au lieu d'un temple où l'amour brille,
Cythere aujourd'hui n'eſt qu'un bois,
Où ſans pudeur on vole, on pille,

Comme aux finances de nos rois.
Oſer tout dire, &c.

D'un lien ôter l'importance,
Jouir de tout, voilà leur mot.
Aux yeux des femmes, la conſtance
Eſt preſque l'affiche d'un ſot.
On vous courait, on vous évite;
D'un autre on a les ſens épris.
Eh! qu'importe que l'on nous quitte?
Le grand objet, c'eſt d'être pris.
Oſer tout dire, &c.

Diſtinguons la fille ingénue
De la fille au hardi maintien :
L'une a tout notre ſexe en vue,
L'autre ignore même le ſien ;
L'une ne rougit pas encore,
L'autre ne ſait pas qu'on rougit;
L'une nous peint la douce aurore,
L'autre un jour ardent qui finit.
Oſer tout dire, &c.

Ici la fermiere opulente
Défraie un galant de la cour.
Plus loin la marquiſe indigente
S'affuble d'un financier lourd.
Le noble vend, la riche achete.

O tems, ô mœurs! Amour n'eſt plus.
Chaque femme adore en cachete
Le dieu de Lampſaque ou Plutus.
Oſer tout dire, &c.

Un goût s'éteint, un autre perce
Pendant qu'un troiſieme a ſon cours:
Joignez les paris de traverſe....
Voilà les femmes de nos jours!
J'en connais même une ſi tendre,
Si délicate dans ſes choix,
Qu'elle fait ſcrupule de prendre
Moins de quatre amans à la fois.
Oſer tout dire, &c.

J'en ſais une autre plus ſenſée,
Qui ne s'effarouche de rien.
Un ſoir une foule empreſſée
Voulut déranger ſon maintien.
Sans étonnement, ſans ſurpriſe,
Elle s'adreſſe au cercle entier.
Meſſieurs! ſommes-nous dans l'égliſe?
Me prend-on pour un bénitier?
Oſer tout dire, &c.

Roſe timide, tendre & bonne,
Reçoit ſon amant dans ſes bras.
L'amant admire, & ma friponne

Devient vaine de ſes appas.
N'eſt-il donc qu'un bon juge au monde,
Dit-elle en trahiſſant l'amour ?
Roſe fait ſi bien qu'à la ronde
Chaque homme l'admire à ſon tour.
Oſer tout dire, &c.

Les femmes ſur leur contenance
Ont le plus abſolu pouvoir.
On porte au cercle une décence
Qu'on mépriſe dans le boudoir.
C'eſt là qu'on donne & prend le change
Sur l'amour & la volupté.
Là, tout plaît pourvu qu'on s'y venge
Des ennuis de l'honnêteté.
Oſer tout dire, &c.

Mais que les fêtes ſont cruelles !
Vieux époux, je plains votre ſort,
Si vous y conduiſez vos belles.
Les confier, c'eſt pis encore !
La poule alerte, aiſée à vivre,
Perce la foule en arrivant.
Le coq uſé, qui ne peut ſuivre,
Gratte ſa tête en attendant.
Oſer tout dire, &c.

Aux cris que le vieux ſinge éleve,

On la lui rend tout comme elle eſt.
Tout comme elle eſt, il vous l'enleve
Aux vœux ardens de vingt plumets.
Plus raviſſante qu'Aphrodiſe,
Traînant tout le bal après ſoi :
Lui, coëffé comme on peint Moyſe
Chargé des tables de la loi.
Oſer tout dire, &c.

Voyez cette dévote altiere
Au teint pâle, au front ſourcilleux,
Déchirer la nature entiere
D'un ton humblement orgueilleux.
Bien eſt-il vrai que plus parfaite,
Fuyant le monde & ſes attraits,
Elle ne brûle en ſa retraite
Que pour Dieu ſeul.... & ſon laquais.
Oſer tout dire, &c.

La ſotte Orlice a l'habitude
De s'enflammer malgré les gens:
Elle eſt ſans goût, ſans attitude;
Se dit tendre & n'a que des ſens.
Le diable me tenta d'Orlice;
En trois jours mon péché véniel
Fut puni du triple ſupplice

De Jonas, David & Daniel.
Oſer tout dire, &c.

Beauté tant ſoit peu ſurannée,
Dont l'âge a deſſéché le cœur,
Qui brûlez d'être ramenée
A quelque ſouvenir trompeur :
Si le reſpect, tendre grand'mere,
Glaçait l'orateur en chemin ;
Douce aïeule ! Amour ne fait guere
Ses actes ſur le parchemin.
Oſer tout dire, &c.

Point de belles que l'on n'acquiere
Ou par de l'or, ou par des ſoins.
La moindre ou la meilleure affaire
Coûte toujours ; c'eſt plus, c'eſt moins.
Et quant aux mœurs, la différence
Des filles aux femmes d'honneur,
Eſt celle qu'on remarque en France
Entre l'artiſte & l'amateur.
Oſer tout dire, &c.

Ah ! ſi chacune oſait écrire
Les bons tours qu'elle ſe permet,
Quel plaiſir on aurait à lire
Cet ouvrage utile & follet !
On y verrait du gai, du leſte ;

Pour du ſentiment, ſerviteur;
Car la femme la plus modeſte
N'eſt qu'un vrai page au fond du cœur.
Oſer tout dire, &c.

Vous changeriez bien de ſyſtême,
Me dit un Céladon d'amant,
Si je nommais celle que j'aime:
Ah! c'eſt une ame, un ſentiment...
C'eſt la vertu la plus auguſte!
Je reconnais ſon pavillon....
La friponne s'eſt peinte en buſte;
Tu n'as vu que ſon médaillon.
Oſer tout dire, &c.

Vous, jeune homme que je conſeille,
Gardez-vous bien de me citer:
Ce que je vous dis à l'oreille
Ne doit jamais ſe répéter.
Retenez ce bon mot d'un ſage,
Des mœurs, il eſt le grand ſecret:
Toute femme vaut un hommage....
Bien peu ſont dignes d'un regret.
Oſer tout dire, &c.

Pour égayer ma poéſie,
Au haſard j'aſſemble des traits:
J'en fais, peintre de fantaiſie,

Des

Des tableaux, jamais des portraits.
La femme d'eſprit qui s'en moque,
Sourit finement à l'auteur.
Pour l'imprudente qui s'en choque,
Sa colere eſt ſon délateur.
Oſer tout dire, &c.

Sexe charmant, ſi je décele
Votre cœur en proie au deſir,
Souvent à l'amour infidele,
Mais toujours fidele au plaiſir,
D'un badinage, ô mes déeſſes,
Ne cherchez pas à vous venger:
Tel gloſe, hélas! ſur vos faibleſſes,
Qui brûle de les partager.
Oſer tout dire, &c.

IV. *Imitation de l'ode XXX du livre III d'Horace.*

Il ſurpaſſe en hauteur le front des pyramides,
Ce monument auguſte élevé de ma main.
Il bravera le tems & ſes ailes perfides,
Les autans furieux & les ondes rapides:
Il durera plus que l'airain.
O quel eſt mon bonheur! Sur le ſombre rivage

Je ne puis déſormais deſcendre tout entier;
En dépit de la mort, on verra d'âge en âge
Chez nos derniers neveux reverdir mon laurier.
Tant que la veſtale en ſilence,
Le pontife ſuprême & les prêtres ſacrés
Du temple de nos dieux monteront les degrés,
Me vers, dont on chérit la facile cadence,
Seront de nos Romains toujours plus admirés.
Depuis cette campagne aride
Où Daunus gouverna cent peuples belliqueux,
Juſques ſur les bords que l'Aufide
Arroſe de ſon eau rapide,
On répete déjà, qu'un plébéien fameux,
Illuſtrant ſa naiſſance ainſi que ſa patrie,
Qu'Horace eſt le premier qui, dans ſes vers heureux,
Sait imiter des Grecs la ſublime harmonie.
Pardonne à ton éleve une juſte fierté;
Et de ma gloire enorgueillie,
Viens couronner mon front, divine Polymnie,
Du laurier que j'ai mérité.

Par M. le chev. de Bellerie.

IV. *Particularités remarquables, concernant les côtes & la terre de Labrador: d'après un article inséré dans la seconde partie du soixante-sixieme volume des* Transactions philosophiques; *par M.* KURTIS.

LE pays des Eskimaux, plus généralement connu sous le nom de terre de Labrador, est situé entre le Canada & la baie de Hudson, qui avance, comme l'on sait, du côté du nord dans les côtes occidentales. Les Danois furent les premiers qui découvrirent une partie de cette contrée. Les Espagnols, plus heureux que les Danois, découvrirent le reste, & lui donnerent le nom de *Terre de Labrador*. Dans la suite, les Anglais prirent possession d'une partie de cette *terre*. Cependant, pour avoir eu tant de différens possesseurs, ce pays n'en est ni mieux ni plus connu. Très-peu de voyageurs ont pénétré dans ses régions septentrionales: car depuis Belle-Isle jusqu'à la baie de Hudson, ce qui fait plus de dix degrés de largeur, il n'existe point de carte qui donne une connaissance exacte de ces côtes. On a bien raison de dire que les pauvres sont par-tout négligés; aussi est-ce vraisemblablement la stérilité de ces contrées, qui a détourné ceux qui eussent été

tentés d'y aller. Eh! que faire, en effet, dans un pays ſauvage, où il n'y a abſolument rien à gagner?

La carte que M. Kurtis en a donnée, ne s'étend que depuis le cinquante-troiſieme degré juſques au cinquante-neuvieme de latitude ſeptentrionale, & c'eſt, ſans contredit, le meilleur deſſin qui en ait paru juſqu'à préſent. Il eſt vrai que M. Kurtis a eu l'avantage de pouvoir naviger par-tout, ſur un petit bâtiment très-léger, tandis que de plus gros vaiſſeaux ne ſauraient voguer dans ces routes étroites. D'ailleurs, le navigateur était accompagné par un Indien fort verſé dans la connaiſſance des bancs & des écueils de ces parages.

En général, cette côte eſt très-ſinguliere, & le pays preſqu'entiérement déſert. La côte eſt bordée d'une prodigieuſe multitude d'iſles, dont quelques-unes ſont à une diſtance aſſez conſidérable. Enſorte qu'un navigateur peut longer cette côte, ſans acquérir pour cela la connaiſſance du pays.

La route connue ſous le nom de Davis, en eſt éloignée d'environ vingt milles d'Angleterre. La navigation y eſt extrêmement dangereuſe, parce que la mer eſt remplie dans ces parages, de glaçons dont la quantité s'accroît à meſure qu'on avance vers le nord. Quelques-unes de ces maſſes ſont ſi

prodigieuſes, que les navigateurs leur donnent le nom d'isles de glace. On les ſuppoſe ordinairement enfoncées dans l'eau des deux tiers de leur épaiſſeur, & cependant il n'eſt pas rare de les voir s'élever de cent pieds au-deſſus du niveau de la mer. Dans les tems obſcurs, les vaiſſeaux vont ſe briſer contre ces maſſes. Quand la rigueur du froid diminue, le poids exceſſif de ces glaces fait qu'elles ſe rompent, ſe détachent, flottent vers le ſud, & les malheureux Eskimaux ſont avertis, par l'arrivée de ces glaçons vers les côtes, de l'approche de leur été.

Telle eſt dans la Terre de Labrador l'aridité du ſol, qui n'eſt ſuſceptible d'aucune ſorte de culture, & ne produit rien du tout. Le terrein eſt inégal, ſemé par-tout de pierres d'une groſſeur prodigieuſe. On n'y trouve nulle part des ſources; mais on y voit des lacs & des étangs preſque contigus, formés par les pluies & les neiges fondues. Il n'y a point de plaines; dans ce pays ſtérile tout eſt montagne ou vallée; on n'y apperçoit point d'herbe, mais ſeulement quelques mauvais buiſſons, couverts d'un peu de mouſſe. On apperçoit dans les vallées, des arbres nains, rabougris & tortus, des ſapins, des bouleaux & une eſpece de cedre.

Le climat eſt très-rude dans ce triſte pays; avant le 15 juin, il n'y a aucune apparence

de chaleur ; & dès le mois de ſeptembre, l'hiver recommence. Depuis quelques années on obſerve en Europe que les hivers ſont très-froids ; depuis le même tems, l'hiver s'eſt adouci dans la Terre de Labrador. Il ſerait à deſirer que quelque habile phyſicien indiquât une raiſon ſatisfaiſante de ce changement.

L'aſpect de ces lieux eſt déſolant ; cependant il eſt probable que ſous cette affligeante ſurface ſont quelques mines de cuivre ; on en apperçoit même en divers endroits des indices infaillibles. Il y a divers genres de pierres : les unes reſſemblent à de la corne ; elles ſont tranſparentes & ſe diviſent par feuilles, tantôt blanchâtres, tantôt noirâtres.

Les indigens & très-infortunés habitans de ces pays ſauvages, ſe conſtruiſent des demeures avec des os de baleine ; & pour ſe réchauffer, ils ramaſſent le long du rivage de la mer, quelques pieces de bois qui leur viennent de Norwege ou de Lapponie. Si l'hiver eſt âpre & long dans ces régions, l'été auſſi, quoique très-court, ne laiſſe pas d'être incommode : alors le ciel eſt fort clair & très-ſerein.

A la Terre de Labrador, les animaux ſont en très-petit nombre, ſoit quant aux eſpeces, ſoit quant aux individus. Les rennes

y abondent ; les femelles ont des cornes comme les mâles, & c'eſt un bienfait de la nature, afin qu'elles puiſſent écarter la neige, & parvenir à l'écorce des arbres, leur ſeule nourriture pendant l'hiver. Il y a auſſi des ours blancs & noirs, des loups, des renards, des porcs-épics, des marmottes, des martres, des caſtors, des loutres, des lievres & très-peu d'hermines.

Les femelles des ours ſont féroces, redoutables quand elles ont des petits qu'elles défendent avec intrépidité ; mais en toute autre circonſtance, elles ſont timides, & fuient même quand elles ſont bleſſées. Les loups ne ſont dangereux qu'en troupe, & ils ne s'attroupent qu'en hiver, lorſqu'ils ſont preſſés par la faim.

Il n'y a point au Labrador de reptiles venimeux, ſi l'on en excepte les crapauds, qui même y ſont fort rares ; mais on y eſt fort incommodé par des eſſaims de mouches. Les aigles, les vautours, les hiboux, les faucons rouges & une petite eſpece de poules campagnardes, ſont les ſeuls oiſeaux terreſtres qui habitent dans ces régions ; mais les oiſeaux marins y abondent. En été, les buiſſons ſont couverts de petits oiſeaux bigarrés qui viennent y couver, & partent aux approches de l'hiver pour revenir l'été d'enſuite. En automne, il s'y rend une pro-

digieuſe quantité d'oiſeaux aquatiques, la plupart ſemblables à des poules d'eau, mais fort gras & d'un goût exquis; ils n'y reſtent que très-peu de tems, ſans qu'on puiſſe deviner d'ou ils viennent, ni où ils vont.

Au reſte, les oiſeaux ainſi que les quadrupedes qui vivent conſtamment à la Terre de Labrador, changent de couleur, ſuivant les ſaiſons; on n'en voit pas qui ne ſoient blancs en hiver. Le poil des quadrupedes eſt fort long, & leur forme une fourrure épaiſſe; de même, les oiſeaux ſont couverts d'un duvet très-ſerré. Quant aux poiſſons, ils ſe réduiſent aux baleines, aux morues & aux ſaumons; il y a très-peu de coquillages & point d'écreviſſes de mer.

On conçoit qu'un pays auſſi triſte eſt mal peuplé; le peu d'habitans qu'on y trouve, vivent dans l'état le plus ſauvage. Ils forment cependant quelques nations ou peuplades, perpétuellement en guerre les unes contre les autres. Tels ſont les Eskimaux qui occupaient diverſes places ſur les côtes, vers le fleuve Saint-Jean, mais qui ſe ſont retirés plus vers le nord, ſoit qu'ils y aient été forcés par des peuplades ennemies, ſoit par la crainte des Européens, qui ont pénétré dans l'intérieur du pays. Les habitans des montagnes forment une autre nation; c'eſt la plus implacable ennemie des Eski-

maux. On ſait peu de choſe de la nation des Eſcopins, qui habite plus à l'oueſt, au-deſſous des lieux occupés par les Indiens de la baie de Hudſon, plus connus & moins ſauvages. Ces terres ſont fort étendues, & il eſt vraiſemblable qu'il y a d'autres nations qu'on ne connoît pas encore. Cette haine mutuelle qui les anime toutes, vient ſans doute du tempérament mélancolique des individus, & qui a ſon principe dans la miſere extrême du pays, & du défaut de ſociété; enſorte que, ſi ces nations étaient plus peuplées, leur haine s'accroîtrait en proportion.

Les marchands Français qui navigent ſur ces côtes ont adouci les mœurs des montagnards, qui, depuis quelques années, ſont plus policés qu'auparavant & plus laborieux.

L'unique occupation des Eskimaux eſt d'aller à la chaſſe des animaux dont la peau ſert de fourrure; en échange de ces peaux, qu'ils vendent aux étrangers, ils ſe procurent les choſes les plus néceſſaires à la vie; objets d'autant plus importans, que le ſol qu'ils habitent ne les leur procure pas. Les nations qui peuplent la terre de Labrador ſont plongées dans la plus craſſe ignorance : du reſte, les Eskimaux en général, ſont mal faits, & ſont moins ſauvages que les autres Indiens; on doit at-

tribuer leur civiliſation à leur commerce avec les Européens qui vont dans ces contrées acheter des fourrures. Ils viennent tous les ans trafiquer avec les marchands du Canada, gens fort honnêtes & très-doux, qui ſe rendent auſſi régulièrement tous les ans dans la partie méridionale de la côte, pour la pêche des veaux marins.

Les Eskimaux, de même que tous les habitans de ces contrées, aiment paſſionnément les liqueurs fortes : auſſi donnent-ils pour en avoir, la plus grande partie de leurs fourrures; ils ſe pourvoient auſſi de poudre, de plomb & d'armes à feu, dont ils ſe ſervent avec dextérité. Leurs canots ſont fort induſtrieuſement garnis d'écorce de bouleau ; ils ſont très-légers, mais non pas aſſez forts pour les contenir avec leurs familles & leurs marchandiſes.

On a dit qu'il y a dans ces contrées des lacs fort étendus, & c'eſt à la faveur de ces lacs que les habitans, fort habiles navigateurs, font en fort peu de tems beaucoup de chemin ; car auſſi-tôt qu'ils ſont arrivés ſur le bord de quelqu'un de ces lacs, ils lancent les canots dans l'eau, s'y placent & traverſent; mais s'ils s'apperçoivent que le lac ſuit une autre direction, ils reviennent à terre, mettent leur canot ſur leur tête, le bagage ſur leurs épaules, & marchent juſqu'à ce qu'il ſe préſente quelqu'au-

tre occaſion de naviger. Au reſte, ils voyagent très-leſtement, ſupportent patiemment les plus grandes incommodités, & ſe paſſent de tout, n'ayant avec eux aucune proviſion.

Il y a dans ces régions, des peuples Indiens de petite ſtature, & qui ſont plus baſannés que les Eskimaux. Leurs membres ſont ſi déliés, qu'ils paſſent ſans ſe gêner par les défilés les plus étroits; avec cela, ils ſont d'une conſtitution très-vigoureuſe. Les Iroquois, les Hurons, les Eskopins, & les Montagnards, limitrophes des Eskimaux, ont des cheveux peu épais, & pas un poil ſur tout leur corps, au lieu qu'il n'en eſt pas de même de ces derniers. Il y a très-peu d'années qu'ils ſe ſont mis dans l'uſage de cuire leurs alimens; auparavant ils ne vivaient que de viandes crues. Ils exercent avec empreſſement tous les devoirs de l'hoſpitalité, & cette vertu ſans doute a contribué beaucoup à adoucir leurs mœurs.

(*La ſuite au Journal prochain.*)

V. *Avis.*

On offre à vendre un très-bon téleſcope à réflexion, dans le meilleur état. On fera des conditions favorables. Les amateurs pourront voir la piece au bureau de la Société Typographique à Neuchatel.

QUATRIEME PARTIE.

LE NOUVELLISTE SUISSE.

TURQUIE.

Conſtantinople. On a toujours plus lieu de préſumer que la Porte dans ſes différends avec la Ruſſie, ne ſe propoſe d'autre but que d'exclure Sahib-Gueray du trône de la Crimée, & qu'elle ne ſe déterminera pour la guerre, qu'au cas que la cour de Pétersbourg voulût abſolument maintenir ce kan dans ſa dignité, au préjudice de la liberté ſtipulée en faveur des Tartares par rapport au choix de leur ſouverain. C'eſt ce qui paraît réſulter de la réponſe faite au miniſtre de Ruſſie par le reis-effendi, & dont voici l'objet. Ce miniſtre ayant remis à la Porte un mémoire dans lequel il expoſe que, comme ſes ſoins n'ont pu réuſſir à maintenir la paix entre les deux empires, ſa commiſſion eſt cenſée finie, & que ne prévoyant déſormais qu'une rupture prochaine, il demande que, conformément au droit des gens, reſpecté chez toutes les nations, il lui ſoit permis, de même

qu'à tous les autres ſujets de ſon auguſte ſouveraine, de quitter les états de la ſublime Porte avec tout ce qui peut leur appartenir, & qu'à cet effet il leur ſoit délivré les paſſeports néceſſaires ; perſuadé qu'on ne voudra pas le traiter comme on fit ſon prédéceſſeur, qui fut arrêté au commencement de la derniere guerre, &c. Sur quoi il lui a été répondu : " que la Porte n'ayant rien fait qui puiſſe déroger au traité de paix conclu avec la Ruſſie, elle a lieu d'eſpérer que cette puiſſance ſe ſentira obligée d'en obſerver également tous les articles ; mais que, comme le deſir que témoigne M. l'envoyé de ſe retirer ſemble renfermer une déclaration de guerre, quoique les négociations entre le maréchal de Romanzow & les miniſtres de la Porte ne ſoient pas encore rompues, & que d'ailleurs ſon départ pourrait être enviſagé comme un renvoi & une premiere hoſtilité, la Porte ne peut y conſentir en aucune maniere ; aſſurant M. l'envoyé que tant que la Ruſſie ne rompra pas la paix, il ſera traité de la même maniere que les miniſtres de toutes les autres puiſſances amies, & que malgré les hoſtilités qui ſeraient commencées, on uſera à ſon égard de toute l'humanité poſſible, ainſi qu'il convient à la grandeur de l'empire Ottoman, &c. "

Quoique la Porte reçoive ſouvent des

nouvelles du capitan-pacha, on n'en eſt pas mieux inſtruit des projets & des opérations de cet officier général, non plus que des vues du gouvernement. On ſait ſeulement qu'il regne de la méſintelligence entre le commandant & le pacha de Sinope, & l'on craint qu'elle ne nuiſe au bien des affaires, à moins que le grand crédit du premier n'opere la prompte diſgrace du ſecond. Il eſt certain que le maréchal de Romanzow eſt toujours en correſpondance directe avec le miniſtere Ottoman, & qu'on a encore reçu un courier de ſa part, qui a donné lieu à une aſſemblée chez le muphti, à laquelle le grand-viſir & une partie du divan ont aſſiſté, & où l'on croit qu'il a été réſolu de ſuivre ſans ultérieur délai l'entrepriſe formée ſur la Crimée.

Cette capitale eſt à moitié déſerte, tant par la mort du grand nombre de ceux qui ont péri par la contagion, que par l'éloignement des négocians & autres particuliers qui ont été chercher ailleurs un aſyle contre ce redoutable fléau, lequel au reſte commence à ſe rallentir. Les détails que l'on a reçus des malheurs que la ville de Smyrne vient d'éprouver, font craindre que cette place ſi commerçante ne puiſſe ſe relever de long-tems.

Le mécontentement & la fermentation

commencent à ſe manifeſter parmi les troupes réparties le long du Danube. Quatre mille hommes ont déſerté à la fois, & ont pris la route de la Moldavie. Une autre troupe s'étant révoltée contre ſes officiers, forme une bande de brigands qui commettent les plus grands excès.

RUSSIE.

Pétersbourg. Quoique le départ de la flotte du capitan-pacha, l'armée que la Porte raſſemble à Sinope & les démarches faites par le miniſtre de Ruſſie à Conſtantinople, paroiſſent devoir annoncer des hoſtilités prochaines entre les deux empires, elles ne ſont cependant pas encore commencées; & tandis que ce dernier ſe trouve en quelque ſorte ſans fonctions, les négociations ſe ſoutiennent entre les deux généraux en chef, & la cour reçoit aſſez fréquemment des dépêches tant du grand-ſeigneur que du comte de Romanzow. Cependant un lieutenant-colonel, huit capitaines & autant de lieutenans viennent de recevoir ordre de ſe rendre inceſſamment à l'armée que commande celui-ci; & cette circonſtance ſemble annoncer que la guerre eſt décidée, s'il eſt vrai, comme on l'aſſure, que la Porte ait refuſé abſolument de reconnoître Sahib-Gueray pour le kan des Tartares, & ait donné carte blanche au capitan-pacha pour cette entre-

prise. Il est vraisemblable que l'impératrice ne fera marcher les troupes auxiliaires promises au roi de Prusse, que lorsqu'elle aura vu la tournure que prendront les affaires de la Crimée.

Les derniers avis reçus de Constantinople portent que le grand-visir a été arrêté, dépolé & remplacé par l'aga des Janissaires.

S U E D E.

Stockholm. Le roi a convoqué les états du royaume pour tenir une diete générale, & cette convocation a été proclamée dans les églises avec les formalités usitées. Son but n'est point, comme autrefois, de délibérer sur les moyens de remédier aux maux publics, mais d'affermir encore le bonheur dont jouissent tous les ordres de la Suede. La proximité des couches de la reine rend cette circonstance plus intéressante, & l'intention de S. M. est que l'ordre équestre se conforme pendant cette diete au réglement fait par Gustave-Adolphe en 1626, & que tous les représentans qui y assisteront, soient munis de pleins pouvoirs de la part des ordres respectifs.

Un corsaire Anglais s'étant emparé d'un vaisseau marchand suédois, & l'ayant conduit dans un des ports de l'Angleterre, le roi informé de ce fait, l'a réclamé, en exigeant que le pavillon suédois soit respecté, &

faute de quoi S. M. saura protéger le commerce de ses sujets.

DANNEMARC.

Coppenhague. Le roi a rendu une ordonnance relative à l'administration des colonies danoises dans les Indes occidentales. Son principal but est d'adoucir le sort des esclaves, & de favoriser en même tems la population parmi eux. Un tel soin ne peut qu'honorer infiniment le monarque qui s'en occupe.

Comme plusieurs officiers Danois ont obtenu du roi la permission d'aller servir, les uns sur la flotte française, & les autres sur celle de l'Angleterre, de même quelques officiers de terre, munis d'une pareille permission, viennent de partir pour aller joindre, les uns l'armée impériale, & les autres celle du roi de Prusse, & ce sont tous des personnes de la premiere distinction.

Le roi vient d'établir une compagnie nombreuse de pilotes côtiers pour le service des vaisseaux étrangers & nationaux, & leur a accordé divers privileges, en fixant le salaire qu'ils pourront exiger.

POLOGNE.

Varsovie. Plusieurs magnats, dont les terres sont situées dans les provinces démembrées de la Pologne, ont demandé & obtenu la permission d'aller servir dans l'armée de

celle des trois puiſſances ſous la domination de laquelle ces terres ſe trouvent actuellement. Ainſi l'on en verra dans l'armée Ruſſe, de même que dans celles de l'empereur & du roi de Pruſſe qui font la guerre en Boheme.

On n'a point encore arrêté les principaux articles qui doivent être préſentés à la délibération de la diete; mais le prince primat s'eſt chargé de les rédiger. Il y a lieu de préſumer que l'adminiſtration des biens des religieux dans le royaume ſera priſe en objet par les députés. Il ne ſera point queſtion de confédération, & la nouvelle légiſlation ſera approuvée ou rejetée, non à l'unanimité, mais à la pluralité des ſuffrages. Il y a toute apparence que cette aſſemblée nationale ſe paſſera fort tranquillement, & les circonſtances ſemblent en faire une loi.

Le prince Poniatowski, lieutenant-général de l'armée de la couronne, vient d'abolir la ſervitude & les corvées en faveur d'une partie de ſes vaſſaux, voulant récompenſer par-là ceux d'entr'eux qui ſe ſont le plus appliqués à l'agriculture & à l'économie champêtre, & engager les autres à les imiter, en ſe rendant dociles aux inſtructions qui leur ſeront données gratuitement ſur ces deux objets. Ce ſeigneur a de plus établi un grod ou tribunal pour diriger & protéger

tous ſes vaſſaux, partager les terres & juger de leurs différends. Les juges qui le compoſent ont des honoraires fixes, & ne devront recevoir aucune gratification de la part de leurs cliens.

Les juifs eſperent que la prochaine diete leur ſera favorable, & qu'il pourra leur être permis d'habiter cette capitale comme auparavant, où l'on n'en a jamais autant vu que depuis l'époque de l'arrêt du conſeil permanent, qui les en excluait. Ils ont de puiſſans protecteurs en la perſonne de divers magnats.

ALLEMAGNE.

Vienne. Le prince primat de Hongrie & les députés des états de ce royaume ſont arrivés dans cette capitale, munis de pleins pouvoirs ſuffiſans pour accorder à la cour le nombre de recrues & de chevaux de remonte qu'elle pourrait demander dans les circonſtances préſentes. En conſéquence de quoi pluſieurs magnats ont réſolu de lever & d'équiper un certain nombre de cavaliers à leurs frais, & chaque province a arrêté le nombre de troupes d'infanterie qu'elle fournira; ce qui procurera à l'armée impériale une augmentation très-conſidérable pour l'ouverture de la campagne prochaine.

Les avis récens de la Boheme, en annonçant la retraite de l'armée commandée par

S. M. le roi de Prusse, & l'évacuation des postes qu'elle occupait dans ce royaume, ajoutent que son arriere-garde a été poursuivie & maltraitée par le général Wurmser, à la tête d'un corps de troupes Autrichiennes, toute ce qu'elle doit avoir eu à souffrir en traversant un pays de montagnes & par des chemins que les pluies continuelles avaient rendus presque impraticables. Ces mêmes postes ont été garnis de détachemens impériaux.

S. A. R. le grand-duc de Toscane & la grande-duchesse son épouse sont arrivés en cette capitale. Ce prince s'est rendu ensuite à l'armée que commande S. M. I. en Boheme, & en est revenu après y avoir passé quelques jours. L'archiduc Maximilien, dont la santé avait été dérangée, l'a quittée aussi & est de retour auprès de la famille impériale.

Berlin. Le journal de l'armée du roi porte, que S. M. ayant jugé à propos de se rapprocher des frontieres de Silésie, a fait sa retraite avec tant de précautions & d'habileté, qu'ayant surmonté tous les obstacles que le local & l'ennemi lui présentoient, elle s'est effectuée sans essuyer qu'une perte très-médiocre. Le prince Henri de son côté s'est porté vers la Saxe, après avoir quitté son camp de Nisme, & cette marche rétro-

grade s'eſt faite très-heureuſement, l'ennemi n'ayant paru nulle part.

Ratisbonne. Le miniſtre de l'électorat de Boheme, réſident en cette ville, a fait remettre à tous ceux des autres princes de l'empire, de la part de ſa cour, un mémoire ayant pour titre : *Propoſition & réquiſition de S. M. I. & R. à ſes hauts co-états de l'empire Germanique, contre les procédés illégitimes de S. M. le roi de Pruſſe, par leſquels elle a violé la paix publique, à l'occaſion de la ſucceſſion de Baviere.*

Dans cette piece intéreſſante, l'impératrice-reine, après avoir expoſé en peu de mots ſa négociation avec la cour de Manheim & celle de Berlin, de même que des offres faites à celle de Saxe & au duc de Deux-Ponts, pour la conſervation de leurs droits reſpectifs ſur la ſucceſſion de Baviere, moyennant un arrangement équitable, préſente cette unique queſtion à l'examen & à la déciſion des co-états, ſavoir : ſi S. M. le roi de Pruſſe, comme électeur & prince de l'empire, contractant & garant de la paix de Weſtphalie, de la capitulation & de toutes les conſtitutions germaniques, ami enfin, & allié de l'électeur de Saxe & des ducs de Deux-Ponts & de Mecklenbourg, a été autoriſée par toutes ces qualités à prendre les armes contre S. M. I. & R. Enſuite

cette ſouveraine, dans la vue de terminer la guerre qui vient de s'allumer dans le ſein de l'empire, renouvelle ſolemnellement l'offre déjà faite par elle, de renoncer à toutes ſes prétentions ſur la Baviere, & d'annuller la convention faite en dernier lieu avec l'électeur Palatin; mais ſous la condition expreſſe, que S. M. le roi de Pruſſe s'engageroit formellement pour elle, ſes héritiers & ſucceſſeurs, à laiſſer ſubſiſter en ſon entier la ſanction pragmatique de la maiſon de Brandebourg, confirmée par l'empereur & devenue une loi de l'empire, à maintenir en conſéquence dans toute ſon intégrité la *ſecundo-géniture*, ou le droit des princes puînés ſur les pays d'Anſpach & de Bareithz. Invitant tous les états de l'Allemagne à ſe joindre à elle, pour obtenir que cette ſanction, ſi eſſentielle à la tranquillité de l'empire, ſoit reſpectée, &c.

Une ſeconde piece produite par la cour de Vienne, paraît ſous le titre de *Réponſe au mémoire pour ſervir de ſuite à la déclaration de S. M. le roi de Pruſſe, adreſſée aux co-états de l'empire Germanique*. Elle eſt en deux colonnes, dont l'une contient cette déclaration en entier, & l'autre ce qu'on croit avoir à y oppoſer; tendant à établir que la négociation entre l'impératrice-reine & l'électeur Palatin a été entamée long-tems

avant le décès du défunt électeur de Baviere qu'elle a été conduite entre les deux puiſſances avec une pleine connaiſſance de cauſe; qu'ainſi la convention qui a ſuivi, ne ſaurait être l'effet de la crainte ni de la ſurpriſe; qu'enfin l'électeur Palatin avait toutes les raiſons de croire que le duc de Deux-Ponts y accéderait, & même y interviendrait comme partie contractante: ce qui aurait eu lieu, ſi la cour de Berlin ne l'avait pas engagé à ſe rendre partie plaignante, afin de donner lieu à la protection, &c.

On trouve à la ſuite de cette réponſe deux pieces juſtificatives, dont la premiere eſt une *déduction abrégée des doutes ſur le document du duc Albert V d'Autriche*, laquelle le public attendait depuis long-tems. On y expoſe toutes les raiſons qui peuvent faire ſuſpecter l'authenticité de cet acte, & qui ſont tirées de diverſes ſingularités qu'on y remarque, telles que le titre pris par le duc Albert, celui qu'il donne à l'empereur Sigiſmond, diverſes expreſſions inuſitées dans le ſiecle où il doit avoir été ſtipulé. On objecte encore à ſon auteur l'ordre dérangé dans lequel il nomme les ducs de la haute-Baviere, le bas âge de ceux d'Autriche, dont il allegue le conſentement, la confirmation par le ſaint ſacrement, cérémonie qui n'était point d'uſage alors, &c. La

ſeconde piece juſtificative eſt une *déclaration du garde-en-chef des archives ſecretes de LL. MM. II. & RR.* affirmant qu'il n'exiſte dans ces archives aucune copie de l'acte en queſtion; & comme la cour de Berlin a aſſuré qu'elle ſavait de bonne part qu'on l'y trouvait & qu'on ne voudrait pas le déſavouer en bonne conſcience, celle de Vienne la ſomme expreſſément ici de nommer cette main ſûre dont elle tient l'information de l'exiſtence d'une telle copie dans les archives impériales, &c.

Mais dans le tems même où les miniſtres des divers états de l'empire employaient le loiſir que leur donnent les vacances de la diete à examiner ces différentes productions, il a paru, relativement au fameux acte dont on vient de parler, une *atteſtation du regiſtrateur du conſeil privé à Munich*, datée du 28 août dernier, portant qu'en l'année 1736, lorſqu'on était fort occupé de la ſucceſſion entre l'électeur Palatin & celui de Baviere, ce regiſtrateur avait copié dans la maiſon du chancelier intime, beaucoup de documens concernant cette affaire, parmi leſquels ſe trouvait auſſi l'acte du duc Albert d'Autriche de 1429, par lequel il renonce à toutes prétentions ſur la baſſe-Baviere; mais que, comme il y a plus de quarante ans que cela s'eſt paſſé, il ne peut pas ſe rappeller

ſi cet acte était le véritable original, ou bien une copie des archives, &c.

On ne doit pas être ſurpris ſi, vu l'importance de leur objet, les écrits ſe multiplient de la part de toutes les cours qui forment des prétentions ſur la ſucceſſion du dernier électeur de Baviere. Celle de Saxe a fait diſtribuer aux divers membres de la diete, un nouvel *expoſé* relatif à ſes droits ſur les allodiaux; & le duc de Deux-Ponts a fait déclarer par ſon miniſtre que bientôt il en publierait un, dans lequel il établirait que tous les pays poſſédés par le dernier électeur de Baviere, doivent, ſuivant les loix de l'empire & de la maiſon Palatine, tomber à la ligne Rodolphine, & que l'électeur Palatin en a pris à juſte titre poſſeſſion pour lui & pour tous ſes agnats de la même ligne, &c.

On comprend aiſément que ces trois mémoires publiés par la cour de Vienne ne ſont pas reſtés ſans replique. Le baron de Schwartzenau, miniſtre électoral de Brandebourg, les a combattus dans un nouvel écrit publié ſous le titre d'*Expoſé proviſionnel, mais néceſſaire, de la ſituation actuelle des différends ſur la ſucceſſion de Baviere*, dans lequel, après avoir cherché à faire retomber ſur la cour impériale le reproche d'avoir troublé la tranquillité de l'empire,

on déclare que, puiſque les droits de S. M. Pruſſienne pour la réunion des margraviats de Franconie ſont abſolument inconteſtables, & que d'ailleurs elle ne veut point entrer avec l'impératrice-reine dans une conteſtation étrangere à la maiſon d'Autriche & qui n'a aucun rapport avec les affaires de Baviere, elle eſt décidée à continuer la guerre de toutes ſes forces, à moins que l'on ne rétabliſſe cette province de l'empire dans l'état où elle ſe trouvait à la mort du dernier électeur, &c.

Au reſte, indépendamment des mémoires qui ſe publient de la part des puiſſances belligérantes, il en paraît encore pluſieurs autres particuliers & anonymes, qui ne contribuent pas peu à augmenter la chaleur que produit toujours l'eſprit de parti.

Le marquis de Bombelle, miniſtre plénipotentiaire de la cour de Verſailles, a remis à l'aſſemblée de la diete une déclaration portant que le roi ſon maître était fermement déterminé à obſerver ſtrictement tous les traités qui ſubſiſtent aujourd'hui entre S. M. T. Ch. & le Corps Germanique, ſpécialement en ce qui pourrait l'intéreſſer comme garant de celui de Weſtphalie en 1648, qui avait ſervi de baſe à l'alliance conclue en 1756, entre la France & la maiſon d'Autriche, & que le roi, lorſqu'il en

ſerait duement requis, ſerait prêt en tout tems à appuyer ledit traité de ſon ſecours. Cette déclaration a été inceſſamment communiquée aux cours de Vienne, de Berlin & à d'autres de l'Allemagne.

Hambourg. Des avis récens de Boheme portent, qu'immédiatement après la retraite des armées Pruſſiennes, S. M. I. a envoyé des commiſſaires dans tous les lieux qui ont eu à ſouffrir de leur invaſion dans ce royaume, pour eſtimer les dommages, & les réparer autant qu'il ſera poſſible, en y employant le produit des contributions levées en Saxe & ailleurs par les troupes Autrichiennes, & dont il a été formé une caiſſe particuliere.

Dreſde. L'armée du prince Henri eſt entiérement rentrée en Saxe. Son quartier-général eſt entre Pirna & Gieshübel, & celui du général Mollendorf, qui a marché ſéparément, eſt à Dippoldſwald. Quoique ces deux corps aient eu des montagnes & des défilés à traverſer, leurs meſures ont été ſi bien priſes, qu'ils n'ont eu que très-peu à ſouffrir de la part des ennemis dans leur retraite. Comme il y a apparence que cette armée combinée aura ſes quartiers d'hiver dans l'électorat, le baron de Schullembourg, miniſtre d'état de S. M. Pruſſienne, s'eſt rendu à Dreſde pour prendre des arrange-

mens à ce ſujet, & ſavoir des états, ſi le pays pourra fournir à ces troupes les vivres néceſſaires en payant comptant; & l'on eſt convenu d'un plan à cet égard.

La ſéance des députés des états a été prolongée de huit jours. Ils ont donné leur conſentement aux ſubſides demandés pour ſubvenir aux frais de la guerre, & fixé les moyens de ſe les procurer par des augmentations de taxes & autres contributions extraordinaires. Mais ces arrangemens n'ont pas paru ſuffiſans à l'électeur, qui deſirerait plutôt que les états fiſſent d'abord un emprunt de deux à trois millions, expédient pour lequel ils ont témoigné juſqu'ici de la répugnance.

Quelques détachemens de troupes légeres Autrichiennes ont fait une incurſion dans le cercle d'Ertzgeburg, & levé de fortes contributions en divers lieux; mais il a été pris des meſures pour mettre en ſûreté cette partie de l'électorat.

Francfort. Le quartier-général de l'armée que commande S. M. le roi de Pruſſe eſt à Schatzlar, & ſon camp eſt retranché par de grands abattis d'arbres. On s'eſt ſervi du même moyen pour rendre impraticables tous les chemins qui conduiſent de la Boheme dans le comté de Glatz. Comme le marquis de Botta, qui commande en Moravie, faiſait

quelques incurſions dans la haute-Siléſie, le roi a détaché le prince héréditaire de Brunſwick avec un corps conſidérable de troupes, pour renforcer le général Werner, qui eſt poſté près de Troppau, & l'on aſſure que ce corps doit être joint par 16000 Ruſſes raſſemblés dans la haute-Pologne. Le général Bulow, qui était à Silberberg, a eu ordre de marcher du même côté avec un autre corps. Il paraît décidé que S. M. paſſera l'hiver à Breslau, où elle appellera les miniſtres du cabinet. Les traités faits entre les commiſſaires Pruſſiens & les Polonais, pour la fourniture des vivres, ſont pour l'année prochaine; ce qui annonce que la guerre n'eſt pas prête à finir.

ITALIE.

Veniſe. La république a expédié à tous ſes conſuls dans les ports de l'Océan, de la Méditerranée & de l'Archipel, l'ordre de ne prendre aucune part aux priſes que ſe feront réciproquement les Anglais & les Français dans la guerre actuelle, & fait les plus ſéveres défenſes aux vaiſſeaux Vénitiens de s'écarter de la plus exacte neutralité, enjoignant en même tems à tous les ports qui lui appartiennent, ſoit dans la mer Adriatique, ſoit dans le Levant, de ne recevoir aucun armateur de ces deux nations, ni aucune des priſes qu'ils pourraient avoir faites.

Les officiers de ſanté ont rendu un édit portant défenſe à tout bâtiment venant du Levant, & ſous les peines les plus ſéveres, de traverſer le golphe, avant que d'avoir fait une quarantaine exacte dans le lazaret d'Ancone, ou dans celui de Civitta-Vecchia.

Florence. Les mers de Provence ſont couvertes d'armateurs Français, qui viſitent tous les bâtimens & arrêtent ceux qui portent des marchandiſes pour le compte de l'Angleterre. On fortifie de tous côtés l'iſle de Corſe, pour prévenir une deſcente de la part des Anglais, à qui l'on prête le deſſein de vouloir y débarquer le général Paoli avec un corps de troupes à ſes ordres.

Les lettres de Naples portent que S. M. a accordé aux états de la Sicile ce qu'ils lui avaient demandé; ſavoir, la réparation des grandes routes, la permiſſion d'armer contre les corſaires, & remiſe de ſes droits, le rétabliſſement de l'archevêché de Montréal, & l'érection de quelques nouveaux évêchés dans ce royaume.

E S P A G N E.

Madrid. Don Louis de Cordova, lieutenant-général de la marine & commandant en-chef de la flotte d'obſervation raſſemblée dans la baie de Cadix, a arboré ſon pavillon amiral ſur le vaiſſeau la Sainte-Trinité, dont le nombre des canons a été porté juſqu'à 124.

Cette flotte, dont les équipages ſont complets & tous les bâtimens approviſionnés pour trois mois, eſt actuellement compoſée de 42 vaiſſeaux de ligne & de 7 frégates, auxquels on a joint 2 bombardes, 2 flûtes & 2 brûlots. Elle formera trois diviſions, & ſa deſtination eſt encore ignorée.

Don Antoine de Arce, chef d'eſcadre, s'eſt rendu au Ferrol, pour prendre le commandement d'une autre flotte qu'on y a équipée, conſiſtant en 14 vaiſſeaux de ligne, 4 frégates & 6 paquebots. La quantité de vivres qu'elle a pris fait conjecturer qu'elle doit aller en Amérique, peut-être pour appaiſer le ſoulevement des habitans de la province de Carrocas dans la Terre-Ferme, dont le gouvernement a reçu l'avis. La cour a fait expédier des ordres dans les provinces de l'Andalouſie & de l'Eſtramadure, pour raſſembler une grande quantité de munitions de guerre & de proviſions, que l'on croit deſtinées pour le camp d'Ultiera, qui, dit-on, ſera porté à 20000 hommes.

Le marquis de Caſa-Tilly, qui commandait les troupes eſpagnoles pour l'expédition dans l'Amérique méridionale, a été mis aux arrêts à ſon retour en Europe, & ſa conduite va être examinée dans un conſeil de guerre. On l'accuſe principalement d'avoir négligé une occaſion favorable de s'empa-

rer de la flotte portugaiſe; & ce qui eſt aſſez extraordinaire, c'eſt que, ſelon des avis de Lisbonne, le commandant de cette derniere flotte dans l'isle de Sainte-Catherine, eſt arrivé dans cette capitale, chargé de chaînes, à bord d'un vaiſſeau marchand, & l'on inſtruit ſon procès.

F R A N C E.

Paris. Dans un tems où l'on ne paraît s'occuper que de la guerre & des hoſtilités réciproquement exercées ſur mer, le clergé de France ne perd point de vue ce qui peut intéreſſer la religion. Dix-ſept prélats, à la tête deſquels ſe trouve l'archevêque de la capitale, ont écrit une lettre au ſaint pere, dans laquelle ils ſe plaignent de ce qu'à Rome même & ſous ſes yeux, l'irréligion du ſiecle & le janſéniſme trouvent un acces favorable & des appuis juſques dans le ſacré college; & ils ſupplient S. S. d'employer ſa ſollicitude pour faire ceſſer ce ſcandale. Une telle démarche n'aurait-elle point pour but de faire ſentir à la cour de Rome tout ce que l'égliſe a perdu par la ſuppreſſion des jéſuites? D'un autre côté, l'académie françaiſe ayant propoſé pour ſujet du prix de 1779, une piece d'environ deux cents vers à la louange de Voltaire, ſans doute pour tenir lieu de l'éloge en forme, qu'elle a reçu défenſe de faire de cet écrivain célebre, vingt-

deux

deux curés de Paris ont préſenté une requête à l'archevêque, pour le ſupplier d'employer ſon autorité afin d'engager l'académie à choiſir un autre ſujet.

La cour des monnoies, qui avait eſſuyé une réforme conſidérable en 1771, vient d'être rétablie ſur l'ancien pied, & ſera compoſée du même nombre d'officiers.

Les papiers publics parlent d'un grand nombre de priſes faites ſur les Anglais qui, de leur côté, ſe ſont emparés de pluſieurs vaiſſeaux marchands, appartenant à des Français, ou chargés pour leur compte. Mais l'avantage doit être pour ces derniers, s'il eſt vrai, comme on le prétend, que la plupart de ces bâtimens étaient aſſurés en Angleterre. Les armateurs Britanniques ne reſpectent pas même les vaiſſeaux neutres, puiſqu'ils ont enlevé depuis peu un vaiſſeau Hollandais deſtiné pour Dunkerque, & un bâtiment Pruſſien, venant de Dantzic & allant à S. Valery.

Il vient de ſe faire dans cette capitale un établiſſement très-intéreſſant pour l'humanité; c'eſt celui d'une ſociété royale de médecine, créée par lettres-patentes enregiſtrées au parlement. Elle ſera chargée principalement de l'examen des remedes prétendus ſpécifiques & des eaux minérales du royaume, préſidée conſtamment par

le premier médecin du roi, & compoſée de trente aſſociés ordinaires, de ſoixante régnicoles domiciliés dans les provinces, & d'un pareil nombre d'aſſociés étrangers.

La flotte aux ordres de M. le comte d'Orvilliers eſt rentrée le 18 du mois dernier dans la rade de Breſt, pour éviter les vents impétueux qui regnent ordinairement dans la Manche lors des équinoxes. Elle n'a point rencontré celle que commande l'amiral Keppel, qui eſt de même retournée dans les ports d'Angleterre.

L'eſcadre du chevalier de Fabry continue de croiſer dans la Méditerranée & aux environs du détroit de Gibraltar, pour protéger le commerce, & elle a fait diverſes priſes ſur les Anglais. Mais d'un autre côté, les corſaires de cette nation infeſtent la Manche & ont cauſé des pertes conſidérables au commerce de Bordeaux & du Havre. La cour n'a reçu aucunes nouvelles de l'eſcadre du comte d'Eſtaing; & les bruits répandus à ce ſujet, ne ſe ſont point confirmés.

ANGLETERRE.

Londres. Le général Carleton eſt heureuſement arrivé dans cette capitale, avec toute ſa famille, venant de Québec, où tout était tranquille lors de ſon départ. Il s'eſt rendu enſuite à Windſor pour informer

S. M. de la ſituation actuelle des affaires dans le Canada & de la maniere dont M. le général Haldimand avait pris poſſeſſion de ſon gouvernement, à la ſatisfaction des peuples. Comme on craint que le comte d'Eſtaing n'ait des vues ſur l'isle de Terre-Neuve, l'amirauté a fait partir trois vaiſſeaux de guerre pour aller renforcer l'eſcadre de l'amiral Montague, qui croiſe dans ces parages.

Les flottes de la Jamaïque, des isles ſous le vent & du Portugal, ſont entrées dans divers ports du royaume, ſans avoir fait aucune rencontre fâcheuſe.

Un corſaire Anglais s'eſt emparé de pluſieurs bâtimens neutres, venant de la Baltique, chargés de mâtures & de bois de conſtruction, & deſtinés pour divers ports de France. On craint qu'ils ne ſoient réclamés, & qu'on ne ſoit obligé de les reſtituer, pour ne pas aigrir les puiſſances avec qui l'on eſt en paix.

On équipe en toute diligence à Portſmouth & à Plymouth, une flotte conſidérable, dont l'amiral Rodney aura le commandement. Elle doit être deſtinée à tenter une expédition importante, mais dont l'objet n'eſt point encore connu.

La cour a fait publier des extraits de trois lettres reçues du lord Howe, par leſquels il

paraît que le comte d'Eſtaing s'eſt emparé de pluſieurs bâtimens anglais, qu'il a quitté ſa poſition à Sandy-Hook, & que l'on croit qu'il a fait voile vers Rhode-Island, dont la garniſon a été renforcée.

ETATS-UNIS DE L'AMERIQUE.

Charletown. Une capitulation a été faite entre les peuples qui habitent le quartier des Natchez & un détachement des troupes Américaines, & les premiers ſe ſont engagés de ne point prendre les armes contre les Etats-Unis, & de ne favoriſer ni aſſiſter leurs ennemis en aucune maniere, moyennant quoi les perſonnes & les poſſeſſions de ces ſauvages ſeront dans une parfaite ſûreté.

Philadelphie. M. Gérard, miniſtre plénipotentiaire de S. M. T. Ch. a été reçu dans cette ville de la maniere la plus diſtinguée, & au bruit de l'artillerie. Il a fait déclarer au congrès, que tous les armemens publics ou particuliers des Etat-Unis, deſtinés contre l'ennemi commun, recevront la protection la plus étendue de la part de S. M. T. Ch. & de la flotte que commande M. le comte d'Eſtaing, & que toutes les priſes qu'ils pourront faire, leur appartiendront excluſivement & ſans partage.

Ce fut le 6 août que ce miniſtre eut ſa premiere audience publique du congrès; & le cérémonial obſervé dans cette ſcene,

dont le nouveau-monde n'avait point encore vu d'exemple, eſt trop remarquable pour que nous n'en rapportions pas ici les détails.

Deux députés, membres du congrès, s'étant rendus dans un carroſſe à ſix chevaux à l'hôtel qu'occupait ce miniſtre, il y monta avec eux, ſuivi de ſon propre carroſſe, où était ſon ſecretaire. Arrivés dans la maiſon d'état de cette ville, M. Gérard fut introduit par ces députés dans la chambre d'audience, & conduit à ſon fauteuil placé vis-à-vis du préſident qui était aſſis, de même que tous les membres du congrés. Alors ce miniſtre remit à ſon ſecretaire ſes lettres de créance, qui les préſenta au préſident. Le ſecretaire du congrès les lut, & en fit la traduction. Elles contenaient ce qui ſuit:

« Très-chers grands amis & alliés, les traités que nous avons ſignés avec vous, en conſéquence des propoſitions que vos députés nous ont faites de votre part, vous ſont un garant aſſuré de votre affection pour les Etats-Unis en général & pour chacun d'eux en particulier; ainſi que de l'intérêt que nous prenons & que nous prendrons conſtamment à leur bonheur & à leur proſpérité. C'eſt pour vous en convaincre d'une maniere plus particuliere, que nous avons nommé le ſieur Gérard, ſecretaire de notre

conſeil d'état, pour réſider auprès de vous en qualité de notre miniſtre plénipotentiaire. Il connaît d'autant mieux les ſentimens que nous vous portons, & il eſt d'autant plus en état de vous en rendre témoignage, qu'il a été chargé de notre part de négocier avec vos députés, & qu'il a ſigné avec eux les traités qui cimentent notre union. Nous vous prions d'ajouter foi entiere à tout ce qu'il vous dira de notre part, principalement lorqu'il vous aſſurera de notre affection & de notre conſtante amitié pour vous. Sur ce, nous prions Dieu qu'il vous ait, très-chers grands amis & alliés, en ſa ſainte & digne garde. Ecrit à Verſailles le 28 mars 1768. »

Votre bon ami & allié, LOUIS.

GRAVIER DE VERGENNES.

A nos très-chers grands amis & alliés, le préſident & membres du congrès général des Etats-Unis de l'Amérique ſeptentrionale.

Cette lecture faite, l'un des députés préſenta le miniſtre au préſident & au congrès, & alors le préſident, tous les membres du congrès & le miniſtre ſe leverent enſemble. Ce dernier ſalua le préſident & le congrès, qui lui rendirent le ſalut, & tout le monde ſe raſſit. Un inſtant après, M. Gérard ſe leva, & adreſſa au congrès, qui demeura aſſis, le diſcours ſuivant:

« Meſſieurs. Les liaiſons que le roi mon maître a formées avec les Etats-Unis de l'Amérique, lui ſont ſi agréables, qu'il n'a pas voulu différer de m'envoyer réſider auprès du congrès pour les cimenter. Il apprendra avec ſatisfaction que les ſentimens qui ont éclaté à cette occaſion, juſtifient la confiance que lui avaient inſpirée le zele & le caractere des députés des Etats-Unis en France, la ſageſſe & la fermeté qui ont dirigé les réſolutions du congrès, ainſi que la conſtance & le courage que les peuples ont fait éclater. Vous ſavez, meſſieurs, que cette confiance fait la baſe du plan vraiment amical & déſintéreſſé, ſur lequel S. M. a traité avec les Etats-Unis.

Il n'a pas dépendu de S. M. que ſes engagemens n'aſſuraſſent votre indépendance & votre repos ſans effuſion ultérieure de ſang, & ſans aggraver les maux de l'humanité, dont toute ſon ambition eſt d'aſſurer le bonheur; mais les diſpoſitions & les réſolutions hoſtiles de l'ennemi commun, ayant donné à des engagemens purement éventuels une force actuelle, poſitive, permanente & indiſſoluble, le roi mon maître penſe que les deux alliés ne doivent plus s'occuper que des moyens de les remplir de la maniere la plus utile à la cauſe commune, & la plus efficace pour parvenir à

la paix, qui eſt l'objet de l'alliance. C'eſt d'après ces principes que S. M. s'eſt hâtée de vous envoyer un ſecours puiſſant. Vous ne le devez, meſſieurs, qu'à ſon amitié, à l'intérêt ſincere qu'elle prend aux avantages des Etats-Unis, & au deſir qu'elle a de concourir efficacement à affermir votre repos & votre proſpérité ſur des baſes honorables & ſolides.

Elle eſpere d'ailleurs que les principes adoptés par le gouvernement, contribueront à étendre les liaiſons que l'intérêt mutuel des peuples reſpectifs avait déjà commencé à établir entr'eux.

Le principal point de mes inſtructions, eſt de faire marcher ſur la même ligne les intérêts de la France & ceux des Etats-Unis. Je me flatte, meſſieurs, que ma conduite paſſée dans les affaires qui les intéreſſent, vous aura déjà convaincus que je n'ai point de deſir plus grand que celui d'exécuter mes inſtructions de maniere à mériter la confiance du congrès, l'amitié de ſes membres, & l'eſtime de tous les citoyens. *Signé* GÉRARD. „

Le miniſtre, après avoir ainſi parlé, reprit ſa place, & remit une copie de ce diſcours à ſon ſecretaire, qui la préſenta au préſident. Alors le préſident & le congrès ſe

leverent, & le premier répondit ainſi au miniſtre, celui-ci ſe tenant debout :

« Monſieur. Les traités conclus entre S. M. T. C. & les Etats-Unis de l'Amérique, ſont une preuve éclatante de ſa ſageſſe & de ſa magnanimité reſpectables à toutes les nations. Les vertueux citoyens de l'Amérique en particulier, n'oublieront jamais l'attention bienfaiſante qu'elle a donnée à la violation de leurs droits. Jamais ils ne méconnaîtront la main protectrice de la Providence, qui a daigné les élever juſqu'à un ami auſſi puiſſant & auſſi illuſtre. Le congrès penſe & eſpere que l'expérience ajoutera une nouvelle force à la confiance que S. M. a miſe dans la fermeté de ces états.

Cette aſſemblée eſt convaincue, monſieur, que s'il n'eût dépendu que du roi très-chrétien, l'indépendance & le repos de ces états ſeraient inébranlablement affermis. Nous déplorons cette ſoif de domination, ſource de la guerre actuelle, qui a multiplié les miſeres de l'humanité. Il n'eſt rien que nous deſirions plus ardemment que de remettre l'épée dans le fourreau, & d'arrêter l'effuſion du ſang; mais nous ſommes déterminés à remplir, autant qu'il ſera en nous, ces engagemens éventuels auxquels les réſolutions & les diſpoſitions hoſtiles de l'ennemi

commun ont donné une force positive & permanente.

Le congrès est intimement persuadé que le secours généreux, que la sagesse de S. M. nous envoie, ramenera enfin la Grande-Bretagne aux sentimens de la justice & de la modération, & qu'il affermira la paix & la tranquillité sur des bases honorables & solides, à l'avantage commun de la France & de l'Amérique. Il est indubitable que les gouvernemens des différens états de cette union concourront de tout leur pouvoir à cimenter, avec les sujets de la France, des liaisons dont les heureux effets se font déjà si vivement sentir.

Convaincu de l'attachement que vous avez montré, monsieur, pour les intérêts de ce pays, de même que pour votre propre patrie, c'est avec la plus grande satisfaction que le congrès vous reçoit pour le premier ministre de S. M. T. C. vous, monsieur, dont la conduite passée est un augure heureux & infaillible de la confiance de ce corps, de l'amitié de ses membres, & de l'estime de tous les Américains pour vous. En congrès. HENRI LAWRENCE, président. 6 août 1778.

Cette réponse finie, chacun se rassit encore, le président en donna une copie au

ſecretaire du congrès, qui la remit au miniſtre. Tous s'étant levés de nouveau, M. Gérard ſalua le préſident, qui lui rendit le ſalut; il ſalua le congrès, qui le reſalua pareillement; & ce miniſtre ayant ſalué encore une fois le préſident & reçu ſon ſalut, ſe retira & fut conduit dans ſon hôtel de la maniere dont il était venu à l'audience.

Il convient encore d'obſerver que pendant cette cérémonie, le congrès formait un demi-cercle en-dedans de la barre, le préſident étant aſſis à l'une des extrêmités, près d'une table & élevé de deux degrés, & le miniſtre à l'autre extrêmité, dans un fauteuil à bras, de plain-pied avec le reſte du congrès. La porte de la chambre était ouverte, & un grand nombre de perſonnes revêtues d'emplois publics ou d'étrangers de diſtinction y furent admis. C'eſt ainſi que les repréſentans des Etats-Unis de l'Amérique ont reçu le miniſtre plénipotentiaire du plus puiſſant ſouverain de l'Europe. L'audience finie, le congrès donna à M. Gérard un repas ſuperbe, auquel tout ce qu'il y avait de plus diſtingué fut invité.

Le congrès a fait imprimer & publier lui-même la proclamation des commiſſaires Britanniques, tendante à inviter les Américains à rentrer ſous la domination de l'Angleterre,

tant il eſt aſſuré de l'attachement de ces derniers pour leur indépendance. Et ce qui eſt plus remarquable encore, c'eſt que pluſieurs membres du congrès lui ayant communiqué des lettres particulieres que ces commiſſaires leur avaient adreſſées, pour les engager à ſe déclarer en faveur de l'Angleterre, on a réſolu de les rendre auſſi publiques par la voie de l'impreſſion.

Des priſonniers de guerre Américains, au nombre de plus de 700, ont été envoyés de New-Yorck à Elizabeth-Town, pour y être échangés contre autant d'Anglais & de Heſſois.

PAYS-BAS.

La Haye. Une députation du corps des négocians d'Amſterdam, a préſenté à LL. HH. PP. une requête, portant plainte de ce que des bâtimens Anglais, munis de commiſſions, ont enlevé pluſieurs navires appartenant aux ſujets de la république, ce qui eſt également contraire au droit des gens & aux traités qui ſubſiſtent entre les deux états. On y fait obſerver de plus que, comme S. M. T. Ch. en défendant dernièrement à ſes armateurs de s'emparer des vaiſſeaux appartenant aux puiſſances neutres, s'eſt réſervé la liberté de révoquer cette faveur, au cas que les puiſſances en-

nemies n'en uſaſſent pas de même dans l'eſpace de ſix mois, la conduite des Anglais à cet égard ſerait infailliblement cauſe que la Hollande ſe verrait privée de tout ſon commerce dans les deux royaumes, & ſupporterait le poids de la guerre, de même que ſi elle y était directement intéreſſée, &c.

SUISSE.

Zurich. Le 15 du mois d'août dernier, S. E. M. Jean-Gaſpar Landolt, ſeigneur bourguemaître de cette république, parvenu à un âge très-avancé & ſujet à pluſieurs infirmités, jugea à propos de réſigner cette éminente dignité, qu'il avait remplie pendant ſeize ans avec la plus grande diſtinction. Sur quoi LL. EE. du conſeil ſouverain ayant reçu cette réſignation par écrit, réſolurent de l'accepter gracieuſement, & de faire à ce reſpectable magiſtrat les juſtes remerciemens que méritaient les ſervices qu'il a rendus à l'état pendant près de cinquante ans. Ce qui fut exécuté dans l'après-midi du même jour, par une députation compoſée de ſix membres tant du petit que du grand conſeil, avec les officiers de la chancellerie, accompagnés des livrées de la ville. Il fut enſuite remis à S. E. quelques jours après, un acte relatif à cette réſignation, exprimant toute la reconnaiſſance de l'état, & munis

du grand ſceau de la république.

Le lundi 17, LL. EE. du conſeil ſouverain, après avoir aſſiſté le matin à un ſervice divin extraordinaire qui ſe fit dans les quatre paroiſſes, s'étant rendus ſur l'hôtel-de-ville, élurent pour nouveau ſeigneur bourguemaître, & avec les formalités accoutumées, M. Jean-Henri Landolt, tréſorier, né en 1721, & qui occupait depuis 1762 cette derniere charge, dans laquelle il a été remplacé par M. Henri Kilchſperger. Celle de ſénateur, vacante par la réſignation de S. E. Landolt, a été remplie par M. J. Jaques Hirtzel, docteur en médecine & premier médecin de la ville; & celle de membre du conſeil ſecret, par M. le ſtathalter J. Jaques Fuesly.

Geneve. Le magiſtrat de cette ville, ayant jugé à propos d'arrêter l'impreſſion de la gazette intitulée *Extrait des papiers publics de l'Europe*, dont nous avons inſéré les proſpectus dans le Journal de ce mois, page 31. Nous avertiſſons ici que les libraires qui ont reçu des ſouſcriptions, rendent dès à préſent l'argent qui leur a été payé pour cet objet.

TABLE.

I. PARTIE. Annales littéraires de la Suiſſe.

I. *Dialogue ſur l'état civil des proteſtans en France*, &c. page 3

II. *Recherches hiſtoriques & géographiques ſur le nouveau monde, par Jean-Benoit Scherer, penſionnaire du roi*, &c. 19

III. *Hiſtoire univerſelle des découvertes faites par divers ſavans voyageurs dans pluſieurs contrées de la Ruſſie & de la Perſe, relativement à l'hiſtoire civile & naturelle, à l'économie rurale, au commerce*, &c. 25

IV. *Proſpectus d'une gazette intitulée*, Extrait des papiers publics de l'Europe, &c. 31

V. *Elémens d'hiſtoire générale, ancienne & moderne, par M. l'abbé Millot, des académies de Lyon & de Nancy.* 34

VI. *Eloge de feu S. E. M. H. Conrad Heidegger, bourguemaître de la république de Zurich, prononcé dans la ſéance publique de la ſociété de phyſique, du 18 mai 1778, par M. H. C. Hirzel, premier médecin de la ville, ſénateur de la république*, &c. 35

II. PARTIE. Annales littéraires de l'Europe.

I. *De la force des alliances entre les nations, & particulierement de l'obligation qu'impose au ſucceſſeur un traité fait par ſon prédéceſſeur, &c.* 36

II. *Réflexions philoſophiques ſur l'origine de la civiliſation & ſur les moyens de remédier à quelques-uns des abus qu'elle entraîne.* 43

III. PARTIE. Pieces fugitives.

I. *Lettres de Sophie, ou voyage de Memmel juſqu'en Saxe.* 50

II. *Lettre de J. J. Rouſſeau à un jeune homme qui demandait à s'établir à Montmorency, pour profiter de ſes leçons.* 70

III. *La galerie des femmes du ſiecle. Vaudeville de M. de Beaumarchais.* 72

IV. *Imitation de l'ode XXX du livre III d'Horace.* 81

V. *Particularités remarquables, concernant les côtes & la terre de Labrador, &c.*

VI. *Avis ſur un téleſcope à réflexion.* 91

IV. PARTIE. Annales politiques de l'Europe 92

F I N.